

ces objets soient détruits, ou qu'ils lui soient attribués en déduction de son indemnité.

Art. 21. Les infractions à la présente loi seront constatées d'office par le ministère public, par les officiers de police auxiliaires du procureur du roi, et en outre par les préposés aux douanes pour les objets venant de l'étranger.

Art. 22. Tous procès-verbaux de perquisition ou de saisie, faits d'office ou sur la plainte de la partie se prétendant lésée, devront, dans les vingt-quatre heures, être transmis au procureur du roi, lorsqu'ils n'auront pas été dressés par ce magistrat ou par ses substituts.

Art. 23. Les livres en langue française venant de l'étranger ne pourront être présentés, soit à l'importation, soit au transit, que dans les bureaux qui seront désignés par ordonnance du roi.

Tous livres en langue française dont la propriété est établie à l'étranger, ou qui sont une édition étrangère d'ouvrages français tombés dans le domaine public, continueront de jouir du transit, et seront reçus à l'importation, en acquittant les droits établis et sous la condition de produire un certificat d'origine relatant le titre de l'ouvrage, le lieu et la date de l'impression, le nombre des volumes, lesquels devront être brochés ou reliés, et ne pourront être présentés en feuilles.

Dans le cas où les livres présentés seraient soupçonnés de contrefaçon, l'entrée en sera suspendue, et un exemplaire de chacun desdits ouvrages sera transmis, avec procès-verbal, au ministre de l'intérieur, pour, après vérification, être, par qui de droit, statué sur la saisie, s'il y a lieu.

M. LE CHANCELIER. La Chambre donne acte à M. le ministre de l'instruction publique de la présentation du projet de loi, et en ordonne l'impression et la distribution à domicile.

La Chambre a à décider maintenant si ces projets de loi doivent être renvoyés à des commissions spéciales.

(La Chambre, successivement consultée sur chacun des quatre projets de loi, décide qu'ils seront renvoyés à des commissions spéciales.)

(Elle décide ensuite qu'elle se réunira mardi pour la nomination de ces commissions qui seront composées, chacune, de sept membres.)

(La séance est levée à 3 h. 1/4.)

Ordre du jour du mardi 8 janvier 1839.

A 2 heures, séance publique.

Dans le cours de cette séance, la Chambre se retirera dans ses bureaux :

1° Pour nommer les membres qui composeront la commission de comptabilité pour 1839;

2° Pour examiner les quatre projets de loi présentés par le Gouvernement dans la dernière séance, et relatifs :

Le premier, à l'exécution du traité conclu entre la France et le Gouvernement d'Haïti;

Le deuxième, à l'organisation et aux attributions du conseil d'État;

Le troisième, aux mesures à prendre au sujet des insectes nuisibles à l'agriculture;

Et le quatrième, à la propriété littéraire.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Liste de MM. les orateurs inscrits pour parler sur le projet d'adresse.

Pour le projet : MM. Guizot, Billault, Duvergier (de Hauranne), Havin, Montepin, Corne, Dejean, Salveton, Janvier, Mauguin, Hippolyte Passy, Glais-Bizoin, Larabit, Rémusat, Portalis, Sapey, Michel, Durand (de Romorantin), Ganneron, de Tracy, Isambert, de Maleville, Auguis, Desjobert, Chaix-d'Est-Ange, Boirot, le maréchal Clausel, le marquis de Mornay, Boudet (Paul), Chapuys de Montlaville, Mathieu (de Saône-et-Loire).

Contre le projet : MM. de Liadières, Roul, de Lagrange, Beudinh, Jars, Meilheurat, Pagès (de l'Ariège), de Las-Cases, Baudé, Quénauld, Meynard, Enouf.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENTE DE M. DUPIN.

Séance du lundi 7 janvier 1839.

La séance est ouverte à 1 h. 1/4.

Le procès-verbal de la séance du 4 janvier est lu et adopté.

HOMMAGES D'OUVRAGES A LA CHAMBRE.

Il est fait hommage à la Chambre des ouvrages intitulés :

1° De l'*Histoire de la révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, ouvrage composé d'après des documents recueillis par le général Hoche, et par les représentants chargés de sa pacification; offert par M. Duchatellier de Quimper;

2° *Guide des tribunaux militaires, ou Législation criminelle de l'armée*, etc., etc.; offerts par l'auteur M. de Chénier, avocat (1).

(La Chambre en ordonne la mention au procès-verbal et le dépôt en sa bibliothèque.)

EXCUSES.

MM. Salverte et de Haussy de Robécourt s'excusent sur l'état de leur santé, de ne pouvoir assister à la discussion.

M. Paranke (de Marseille) s'excuse aussi

(1) Le *Moniteur* ne mentionne pas ces hommages.

de ne pouvoir assister aux travaux de la Chambre.

DISCUSSION GÉNÉRALE DU PROJET D'ADRESSE
AU ROI.

M. le Président. L'ordre du jour est la discussion du projet d'adresse au roi.

Je lis les noms des orateurs inscrits pour ou contre le projet.

Contre l'adresse : MM. Liadières, Roul, de Lagrange, Beudin, Jars, Meilheurat, Pagès (de l'Ariège), Las-Cases, Baude, Quénauld, Meynard, Enouf.

Pour l'adresse : MM. Guizot, Billaut, Duvergier (de Hauranne), Havin, Montepin, H. Corne, Dejean, Salveton, Janvier, Manguin, H. Passy, Glais-Bizoin, Larabit, Rémusat, Portalis, Sapey, Michel, Durand (de Romorantin), Ganneron, de Tracy, Isambert, Maleville, Auguis, Desjobert, Chaix-d'Est-ANGE, Boirol, le maréchal Clausel, le marquis de Mornay, Boudet (Paul), Chapuys de Montlaville, Mathieu (de Saône-et-Loire), Sivry.

M. le Président. La parole est à M. Liadières.

M. Liadières. Je m'étais décidé, Messieurs, à ne plus prendre la parole sur des questions politiques ; mais les circonstances emportent les résolutions, et je viens accomplir un rigoureux devoir : non pas que ce soit un devoir rigoureux que de défendre ce qu'on attaque, de tendre la main à ce qu'on veut renverser ; mais il est pénible, croyez-moi, de se séparer publiquement de ses vieilles amitiés, de ses anciennes sympathies, de ses admirations peut-être ! Je m'y suis résigné cependant, et je m'estime heureux d'être le premier à protester à cette tribune, moins encore contre l'adresse, quelque temps et quelque soin qu'on ait mis à la faire respectueusement violente et académiquement révolutionnaire (*Murmures sur les bancs de l'opposition. Approbation aux centres*), que contre les causes déplorables qui l'ont produite. Je m'estime heureux d'être le premier à élever ici une voix faible, impuissante sans doute, mais (beaucoup le savent et je tiens aujourd'hui surtout à ce que tous le sachent) aussi libre, aussi indépendante que la plus indépendante de celles qui se font entendre dans cette enceinte. Lorsque, sans avoir démerité, on a depuis vingt-deux ans le même grade dans l'armée, et qu'on eut cependant l'honneur d'être, pendant toute la réaction de 1815, mis à l'index de la police et traqué par les sbires de la Restauration, on ne craint pas, dans nos jours de facile courage, d'être taxé par qui que ce soit ni pour qui que ce soit de complaisance ni de faiblesse. (*Très bien ! très bien !*)

D'ailleurs, n'est-il pas évident pour tous, Messieurs, que dans l'état d'épuisement où la révolution de Juillet a mis le pouvoir, dans l'état d'humiliation et pour ainsi dire d'ilotisme où la Commission veut le réduire, le véritable courage, la véritable indépendance consistent moins à l'attaquer qu'à le défendre ? (*Très bien ! très bien !*)

Je proteste donc, je le répète, contre l'affi-

geant spectacle que nous donnons au pays, non pas seulement depuis l'ouverture de la session, mais depuis le commencement de la législature. Le pays est calme, libre, prospère. Pourquoi donc ce trouble, cette irritation, cette anxiété qui règnent parmi nous ? D'où naît ce contraste entre le pays et ses représentants ? Qui le produit, qui le cause ? Je vous le dirai, n'en doutez pas, je vous le dirai sans détour ; mais je veux vous faire entendre avant la mienne une voix puissante, éloquente, une voix qui n'a jamais été sans autorité sur vous. Dans une allocution célèbre prononcée, il y a deux ans à peine, devant ses commettants, l'honorable M. Guizot s'exprimait ainsi (*Ecoutez ! écoutez !*) :

« Nous avons vu, au milieu des changements, nous avons vu varier sans cesse les institutions, les opinions, les conduites et les langages ; le public en a contracté tantôt une grande indifférence, tantôt une grande méfiance de ces variations des hommes publics ; mal très grave, car il affaiblit l'autorité du pouvoir et la foi morale du pays. » Ainsi l'honorable M. Guizot le dit, et nous devons le croire, la gravité du mal, en politique, naît de la variation des conduites et des langages ; c'est la variation des hommes publics qui affaiblit la foi morale du pays et l'autorité du pouvoir. (*Très bien !*) L'illustre orateur ajoute : « N'est-ce pas à la constance politique que nous devons depuis six ans le salut de la France ? » Et ensuite : « Que la majorité nationale qui a si bien soutenu le Trône dans la politique du juste-milieu ne se laisse donc jamais ralentir, ni décourager, ni désunir ! » Nobles vœux, Messieurs, que nous devons seconder de toute la ferveur des nôtres ! Unissons-nous donc à l'honorable M. Guizot pour stigmatiser ces variations déplorables et dangereuses ; unissons-nous à lui pour combattre, pour désavouer les hommes qui prétendent décourager et désunir la majorité nationale, les hommes dont l'inconstance politique ne craint pas de compromettre le salut de la patrie ! (*Vive adhésion au centre.*) Du moins si ces variations s'étaient manifestées dans nos jours de trouble et d'émeutes, elles auraient été faciles à légitimer et à comprendre ; mais au milieu d'une paix, d'une prospérité sans exemple, comment expliquer ce qui se passe autour de nous ? Je m'en vais à mon tour vous le dire : C'est la lutte assidue, incessante, persévérante de ceux qui veulent être ou qui regrettent d'avoir été, contre ceux qui sont.

Voix à gauche. Allons donc ! allons donc !

M. Liadières. Je sais que je touche l'endroit sensible ; mais n'importe ! je poursuis. C'est la grande question de l'intérêt de tous réduite à la face de la Chambre et du pays aux mesquines, aux misérables proportions de l'intérêt de quelques-uns. (*Très bien ! très bien !*) Permettez-moi de dérouler rapidement à vos yeux l'affligeant tableau de la situation qu'on nous a faite. Je n'abuserai pas longtemps de votre indulgence et de votre attention. Je ne respire pas assez à l'aise au milieu d'une atmosphère d'intrigues (*Murmures aux extrémités*) pour m'y plaire et pour y rester longtemps.

Vous vous souvenez, Messieurs, combien l'enfantement du cabinet du 15 avril fut la-

borieux et pénible. Les hautes sommités parlementaires s'étaient dît à cette tribune de ces vérités qui rendent pour longtemps tout rapprochement impossible. Aussi tous les efforts qui furent tentés après la retraite du cabinet du 6 septembre restèrent-ils et durent-ils rester sans effet. Le cabinet actuel naquit évidemment de l'impuissance d'en créer un autre. (*On rit.*) Quel accueil lui fit l'opposition ? et je ne parle ici que de l'opposition de gauche, dite constitutionnelle, et de celle qui l'avaisine, dite opposition du tiers-parti. Quel accueil fit, je le répète, au cabinet nouveau, cette double opposition dont je parle ? l'accueil le plus favorable, le plus flatteur. Quand l'amnistie fut proclamée, bien qu'elle fût libre, spontanée comme la voulait la majorité, et non pas contrainte comme l'avait demandé l'opposition dans une discussion célèbre, l'opposition n'en battit pas moins des mains à cet acte du ministère. Quand la dissolution de la Chambre fut résolue, les applaudissements furent plus vifs encore ; le ministère fut proclamé, par toutes les voix de la presse opposante, le ministère réparateur, régénérateur, que sais-je ? Comment a cessé tout à coup cet ardent enthousiasme ? Comment s'est-il du jour au lendemain changé en un profond mépris ? Eh ! Messieurs, de la manière la plus simple et la plus naturelle. Au commencement de la session dernière, le ministère commença à se méfier des excessives tendresses de l'opposition ; il trouva au moins équivoques ces chaudes manifestations de sentiments ; il sentit un peu tard, il est vrai, mais enfin il sentit qu'on ne le vantait outre mesure qu'à condition qu'il se hâterait de mourir ; qu'on ne l'accablait d'éloges que pour les changer bien vite en éloges funèbres. Eh bien ! il en faut convenir, le ministère eut le tort grave, la mauvaise grâce de ne pas se rendre à des avances si touchantes et surtout si désintéressées : il voulut vivre, et dès ce moment il n'était plus bon à rien ; il voulut vivre, et les éloges pompeux se changèrent en critiques amères ; il voulut vivre, et de ministère réparateur, régénérateur qu'il était la veille, il ne fut plus, le lendemain, qu'un ministère rétrograde, doctrinaire (à cette époque, Messieurs, la qualification de doctrinaire ne s'était pas encore modifiée dans le vocabulaire de l'opposition). (*On rit.*) C'était encore la plus mortelle injure que l'on pût adresser à un parti.

Je vous le prouverai, Messieurs, je vous le prouverai, par vos propres paroles. Le ministère fut donc dénoncé au pays comme rétrograde, doctrinaire, machiavélique. Machiavélique ! il vous en souvient, Messieurs, c'est l'honorable M. Jaubert qui fit cette découverte. (*Rires.*) *Diviser pour régner !* s'écria l'honorable membre, telle est la devise du cabinet du 15 avril ! *Diviser pour régner !* et M. Jaubert dut repousser cette devise détestable avec d'autant plus d'indignation, d'autant plus d'énergie, que la plupart de ses discours sont, vous le savez, le plus touchant appel à la concorde et à la réconciliation des esprits. (*Mouvements divers.*)

Ainsi, Messieurs, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, quelque vive indignation qu'on simule, le véritable, le seul grief de l'opposition contre le ministère, c'est de n'avoir pas

voulu mourir, et faire son testament entre ses bras. (*Au centre : Très bien !*) Aussi la tactique des éloges ayant échoué, fallut-il en essayer une autre, et ce fut alors que commença la tactique des coalitions. (*Ecoutez ! écoutez !*) Le premier essai fut, il vous en souvient, un essai de vice-présidence, si spirituellement stigmatisé par l'honorable M. Garnier-Pagès. On fit un appel aux opinions extrêmes, à ces opinions qu'on est toujours sûr de rencontrer lorsqu'il s'agit de renverser quelque chose, un ministère d'abord, puis un autre, parce que de chute en chute, de cabinet en cabinet, elles espèrent arriver à quelque chose de mieux qu'une crise ministérielle. (*Bien ! bien !*) On fit un appel, dis-je, à ces opinions extrêmes ; on choisit pour candidat un homme honorable par le caractère autant qu'il illustre par la parole, on proclama d'avance la victoire ; le ministère devait nécessairement succomber sous les coups de cette nouvelle *ligue du bien public*. Aussi toutes ces oppositions dont je viens de parler, opposition de droite, opposition de gauche, opposition dynastique, oppositions du tiers-parti, tout ce corps de bataille enfin si bagarré et si homogène vint-il, du même pas et la joie au front, déposer dans l'urne ses bulletins fraternels. Vous en savez le résultat ; je ne vous en dirai rien, surtout après le piquant récit qui vous en fut fait, l'année dernière, par un des vainqueurs déçus. Je vais vous rappeler seulement que ce premier échec de la coalition ne la découragea point. Quelques jours après, un ancien ministre du roi, un homme qui passe pour modéré et pour sage, mais qui, selon moi, a souvent manqué à cette tribune de modération et de prudence, un ancien ministre du roi déclara, dis-je, à la Chambre que si le ministre avait remporté la victoire, c'est qu'il s'était servi des doctrinaires pour en faire l'appoint de sa majorité. Ce fut l'expression remarquable dont il se servit. Nous la primes tous pour une expression de dépit ; mais c'était mieux que cela, Messieurs, c'était de la prévoyance, c'était la préméditation.

La coalition vaincue dut en effet se dire : « Puisque le ministère nous a battus avec le secours de l'appoint doctrinaire, confisquons cet appoint à notre profit, et la victoire se déclarera pour nous. Après la pensée, l'exécution. Jusque-là on avait prodigué aux doctrinaires les outrages les plus injustes et les plus grossiers : on leur prodigua les félicitations et les éloges. On avait fui ce parti comme s'il eût entraîné à sa suite quelque maladie contagieuse ; on le rechercha, on l'accueillit avec un empressement, avec une effusion dont nous fûmes tous témoins ; on exalta sa probité politique, l'austérité, l'inflexibilité de ses principes ; on lui avait lancé du haut de cette tribune des paroles comme celles dont je vais vous donner lecture, et dont vous apprécierez le mérite : « Messieurs les doctrinaires ont beaucoup des principes d'une société fameuse : c'est le but qu'ils voient, ils sont faciles sur les moyens, et, suivant les hommes, les temps et les lieux, ils changent de conduite et de langage. »

Messieurs, je n'aurais pas cité ces paroles, je ne les aurais pas laissées passer par ma bouche, si l'orateur qui les a prononcées n'avait pas été porté par la coalition, il y a quinze

jours, parmi les candidats au bureau de la Chambre. C'est là ma justification! (*Rires au centre.*)

C'est à la suite de cette nouvelle manœuvre que l'appoint doctrinaire devint transfuge et prit la triste résolution de passer à l'ennemi. Laissez-moi, Messieurs, exprimer les regrets qu'éprouveront les véritables amis du pays à la nouvelle de cette défection inattendue. Beaucoup n'y voulaient pas croire, et je fus d'abord de ce nombre. On se refusait à penser que des hommes honorables qui avaient tant fait pour le pays et par leur courage et par leur talent dans nos jours de périlleuses épreuves, que des hommes dont le plus éloquent disait naguère que l'opposition était vieille et surannée, se soient décidés, si tel était leur sentiment, à se faire vieux et décrépits avec elle. Je sais, Messieurs, ce qu'on vous dira demain, aujourd'hui, dans un moment peut-être. On vous dira qu'on n'a point changé, qu'on a conservé les mêmes convictions, les mêmes principes. Ah! nous le voudrions, que nous ne pourrions pas le croire! Comment croire en effet qu'on ait signé une adresse où l'équilibre des pouvoirs est détruit au profit d'un seul, qu'on ait traversé la gauche et la droite, qu'on ait mêlé ses noms aux noms les plus hostiles, pour revenir plus purs et plus dévoués aux principes si longtemps et si éloquemment professés. Qu'on me le prouve, je ne demande pas mieux que de me laisser convaincre, que de retrouver cette foi ardente qui me faisait regarder la conscience des hommes distingués dont je parle comme l'inviolable asile de la probité et de la constance politiques. Mais je crains bien que la preuve ne soit impossible, et que la punition ne soit prochaine, par l'abandon complet des anciens amis qu'on a quittés et par le dédain qui s'annonce des nouveaux alliés qu'on s'était faits. (*Rires et approbation au centre.*)

Après vous avoir entretenus, Messieurs, des causes qui ont produit cette adresse, je vais m'occuper en peu de mots de l'adresse elle-même. Mais permettez-moi de faire auparavant l'aveu pénible des progrès de la coalition depuis la fin de la session dernière. On a habilement exploité, j'en conviens, la faiblesse de quelques esprits et le patriotisme de quelques rancunes personnelles. Ce succès est dû, en grande partie, au zèle infatigable des nouveaux convertis (vous voyez que je me sers, Messieurs, de l'expression la plus douce et la plus modérée). Aussi la coalition, sûre de la victoire, voulut-elle, dès le début, briser tous les obstacles qui lui seraient opposés. Voyez ce qui s'est passé pour la nomination de notre Président. (*Ecoutez! écoutez!*) Certes le candidat naturel à ces fonctions éminentes devait être cher aux coalisés à plus d'un titre. Il était uni à beaucoup d'entre eux par des liens d'amitié, de confraternité, d'opinion. Ils avaient la meilleure part dans ses préférences et dans ses sympathies; mais cette part ne leur suffisait pas; ils le voulaient tout entier, sans autre volonté que la leur, esclave soumis à leurs moindres caprices, à leurs moindres fantaisies. Sa fierté s'étant un moment révoltée, sa perte fut résolue, et elle aurait été consommée sans nous, que bien peu de chose attachait à lui, sans nous qui n'étions pas les enfants gâtés de ses tendresses, sans nous qui, croyant sa cause

liée à la cause de l'ordre, de la stabilité, l'avons relevé de l'échec qu'on allait lui faire subir. Avons-nous bien fait! (*Rire général.*) Je le croyais il y a quelques jours encore. Maintenant que puis-je vous dire, sinon que la situation des choses n'ayant pas changé du 19 décembre au 3 janvier, il eût mieux valu peut-être nous dire avant le combat ce qu'on nous a dit après la victoire.

Venons à l'adresse :

Voix à gauche : Enfin!

M. Liadières. J'y arriverai toujours à temps pour vous dire ce que je pense de cette œuvre inconstitutionnelle. J'ai dit en commençant, et en d'autres termes, qu'elle portait dans son sein des germes révolutionnaires, et je le répète : examinez-la avec soin, et vous verrez qu'aux formes près, elle rappelle dans certains paragraphes les impérieuses admonestations de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative. (*Murmures à gauche.*) Maintenant, voulez-vous que je vous la traduise en style vulgaire? (*Oui! oui! Ecoutez!*) « Tout est mal, tout est inconstitutionnel, parce que nous ne sommes pas ministres; tout sera bien quand nous le serons : et pour le devenir, ce n'est point assez de chasser devant nous des ministres qui nous font obstacle; nous ne craignons pas de sang-froid et avec intention, car nous y avons réfléchi huit jours, de viser plus loin et plus haut. » Voilà, Messieurs, le véritable sens de l'adresse! (*Murmures aux extrémités.*)

Au centre : C'est vrai! c'est vrai!

M. Guizot. Vous n'avez pas le droit de dire cela dans cette Chambre.

M. Liadières. Mais laissons un terrain glissant où je ne veux pas m'engager, et occupons-nous constitutionnellement d'une adresse inconstitutionnelle. Que reproche-t-on au cabinet? de n'être point parlementaire. Pourquoi? parce qu'il n'est point composé des hautes capacités du Parlement. Je ferai observer d'abord qu'un cabinet quelconque n'est jamais parlementaire, ni capable pour ceux qui veulent lui succéder. (*On rit.*) Et, sans entrer ici dans une discussion qui ne saurait être du goût de la Chambre, la fermeté, l'habileté des actes ne constituent-elles pas la véritable capacité parlementaire?

Alors que la Commission soit d'accord avec elle-même. Elle se félicite de « la prospérité du pays, de la situation de plus en plus favorable du revenu public, » et elle blâme le ministère! Est-ce donc avec une politique inhabile et lâche qu'on arrive à ces brillants résultats? Mais la dignité de la France (ceci est un autre reproche) est abaissée aux yeux de l'Europe! Singulier moyen de la relever à ses yeux, que de lui montrer ce mélange hideux d'opinions et d'ambitions qui se confondent et qui se détestent, qui se donnent la main et qui se méprisent! (*Murmures sur les bancs de l'opposition.*)

Quelques voix : A l'ordre!

M. Liadières. Souvenez-vous, Messieurs, que Casimir-Périer, l'illustre, le courageux, le regretté Casimir-Périer, fut accusé, pen-

dant tout son ministère, d'humilier notre orgueil national et de le laisser fouler aux pieds de la Sainte-Alliance. Casimir-Perier avait compris la dignité de la France comme on la comprend aujourd'hui. Il ne la faisait pas consister, comme la Commission, à dire de grands mots, à mettre le poing sur la hanche, et à se poser en matamore ; il la voyait dans la modération unie à la force, dans l'exécution des traités, dans le respect des engagements et de la foi jurée. La dignité d'un grand peuple, c'est la loyauté, c'est la bonne foi ! (*Très bien ! très bien !*)

Mais qu'ai-je besoin de défendre devant vous, Messieurs, la politique suivie depuis deux ans ? N'êtes-vous pas convaincus comme moi que les successeurs du ministère actuel ne feraient pas autre chose que ce qu'il a fait lui-même ? L'adresse, cette adresse que je combats, vous en fait la mystérieuse confidence. On a remarqué avec raison qu'implacable pour les faits accomplis, elle est pour ceux qui ne le sont pas d'une tolérance tout à fait évangélique. C'est qu'on veut être ministres, ministres à tout prix, au prix des moyens les plus insensés, les plus dangereux ; mais tout en renversant les hommes on se garde bien de s'engager sur les choses. On sait que la Chambre et le pays seraient intraitables sur ce point, que la Chambre et le pays ne veulent pas qu'on porte la moindre atteinte aux lois tutélaires votées par les dernières Chambres, qu'on s'en aille guerroyer en Belgique ou en Italie, qu'on intervienne en Espagne. Aussi voyez comme l'adresse accepte avec humilité ce mot *continuer*, qui avait été repoussé, l'année dernière, avec une si énergique persévérance. (*Très bien ! très bien !*) C'est qu'il n'y a rien de sérieux au fond de tout ceci, que le danger de certaines attaques mal déguisées contre un des pouvoirs de l'Etat et l'ambition de certains hommes. Quand donc finira, je le demande, cette saturnale politique, où, sous tant de masques divers, s'agitent tant et de si dangereuses passions ? La gauche elle-même a intérêt à le demander, car elle a joué surtout le rôle de dupe dans le triste drame qui se joue devant nous. Écartée du bureau de la Chambre, sûre que, quoi qu'il arrive, on ne pourra tenir aucun des engagements qu'on a pris, elle doit être humiliée d'être descendue, depuis deux ans, pour ne rien obtenir, de la hauteur de principes au triste terre à terre des expédients. (*Rumeur.*)

Le ministère, Messieurs, succombera-t-il dans la lutte ? S'il n'était question que des hommes, peu m'importerait le résultat, car je suis ici pour des principes et non pour des hommes. Ce qui m'émeut, c'est que s'ils tombent devant une pareille adresse ils ne seront pas seuls frappés. S'ils se retirent, au reste, ils se retireront en gens de cœur, avec la satisfaction d'avoir bien fait, escortés dans leur retraite par le grand nombre de ceux qui ne se coalisent que pour le pays et avec leur conscience ! Ils se retireront après avoir pacifié la France par l'amnistie, après l'avoir glorifiée par Constantine et au bruit des salves triomphales de la Vera-Cruz. (*Marques d'adhésion.*) C'est là une noble et belle retraite. (*Oui ! oui !*) Sans doute ils ont fait des fautes ! Qui n'en fait pas ? La plus grave, selon moi, est d'avoir montré trop de

complaisance et de faiblesse pour leurs adversaires politiques. Ils devaient savoir qu'en politique l'ingratitude est une vertu ; qu'on accepte aujourd'hui le bienfait et qu'on se fait gloire demain de trahir le bienfaiteur. (*Rumeurs.*) Mais ils pourront invoquer aussi une longue suite d'actes courageux et habiles ; ils pourront se vanter surtout d'avoir gouverné pendant deux ans, dans un temps de calme et de prospérité, c'est-à-dire à cette époque difficile où les esprits paisibles peuvent réfléchir et juger. Que s'ils survivent, au contraire, soit tout entiers, soit en partie, je veux vous donner à vous qui désirez si vivement le pouvoir, un moyen infaillible de l'obtenir. (*Rires et murmures.*) Laissez là ces intrigues, ces monstrueux accouplements, et surtout ces attaques inconstitutionnelles contre ce qui doit être sacré pour tous : appuyez sur le ministère, au lieu de l'attaquer. Il y a des attaques qui affermissent, il y a des protections qui tuent. Vous avez assez de talent pour que votre protection soit mortelle. Après avoir essayé de tout, essayez, si vous pouvez, de la modération et de la franchise. Si vous arrivez au pouvoir à ce double titre, je vous applaudirai du cœur, et je crois le cabinet composé d'assez bons citoyens pour vous remettre le pouvoir sans regret et pour vous applaudir comme moi. (*Très bien ! très bien !*)

Je vote contre l'adresse, et par conséquent pour toutes les modifications profondes qui vous seront proposées.

M. le Président. La parole est à M. Guizot.

M. Guizot (*Mouvement d'attention*). La Chambre ne s'étonne pas, j'en suis sûr, de mon empressément à prendre la parole. Pour tous, la situation est grave ; au moins faut-il que pour personne elle ne soit obscure. J'ai soif d'une prompte clarté. (*Ecoutez ! écoutez !*)

Depuis quelque temps, Messieurs, un mot, le mot *coalition* retentit à toutes les oreilles. Si par là on veut dire qu'il y a dans cette Chambre des hommes, divers d'ailleurs à beaucoup d'égards, mais également convaincus que l'administration actuelle est funeste... (*Rumeur*) essentiellement funeste au pays et au Trône... (*Réclamations aux centres*) des hommes également convaincus que l'administration actuelle est funeste au pays et au Trône...

Voix au centre : Allons donc !

M. Guizot. J'ai l'honneur de dire à la Chambre que je fais attention aux expressions dont je me sers ; que je m'en sers parce que ce sont les seules qui expriment réellement ma pensée, et que j'ai le droit de la porter à cette tribune... (*Très bien !*) Des hommes également convaincus que l'administration actuelle est funeste, et qui se conduisent d'après cette conviction commune, ont dit vrai, et je suis de cet avis.

Si l'on attache à ce mot *coalition* la moindre idée du moindre abandon de nos antécédents et de nos principes, rien n'est plus faux... (*Ah ! ah !... Bruits divers.*) Rien n'est plus faux, et je le repousse absolument. Avec l'opposition, je combats le ministère, mais

en le combattant je reste, je suis toujours du juste-milieu... (*Chuchotements.*) Et mon premier grief contre le ministère, c'est précisément qu'il dénature, décrie et compromet la politique du juste-milieu.

Ce n'est pas sans un peu de surprise, Messieurs, que j'ai vu, que je vois tous les jours les accusations dont je parle émaner surtout du cabinet, de ses amis particuliers et de ses organes avoués. On a donc oublié pourquoi le cabinet s'est formé, et quelles circonstances ont accompagné son avènement ; on a oublié qu'en naissant il est venu à cette tribune abandonner ce qu'il avait soutenu, retirer ce qu'il avait proposé, défaire ce qu'il avait fait, accepter l'approbation et l'appui de ses adversaires de la veille.

Qui a jamais fait à l'opposition des concessions pareilles ? Qui a jamais vu un changement si brusque et si complet de conduite et de position ?

Pour moi, Messieurs, ce que le cabinet a fait alors, je n'ai pas voulu le faire ; et je n'hésite pas à le rappeler aujourd'hui, bien sûr que, pour n'avoir pas voulu le faire, je n'ai rien perdu dans l'estime de l'ancienne opposition. (*Marques d'adhésion à gauche.*)

Mais, Messieurs, cette réponse par voie de récrimination ne me suffit pas, je la méprise : allons au fond des choses.

Ce qui se passe, Messieurs, la situation où je me trouve n'ont rien de nouveau pour moi ; c'est ce que j'ai vu, c'est la situation où je me suis trouvé, où nous nous sommes trouvés mes amis politiques et moi, au dedans et au dehors de cette Chambre, pendant bien des années sous la Restauration. Alors aussi nous avons été longtemps séparés de l'opposition, et un jour nous nous sommes trouvés portés vers elle, nous avons agi, nous avons parlé de concert avec elle.

Croyez-vous qu'il n'y eût entre nous plus de dissidences, plus de différences ? Il y en avait, Messieurs ; mais nous voulions également deux choses, deux choses vitales, dominantes : le triomphe des intérêts nouveaux créés en France par notre révolution et la réalité du gouvernement représentatif. (*Très bien !*)

Nous agissions, nous parlions de concert dans cette grande cause ; nous nous éclairions, nous nous soutenions mutuellement dans cette grande lutte, subordonnant, sacrifiant nos différends à cet intérêt supérieur, en hommes sincères et sensés ; et nous avons réussi, nous avons réussi en commun.

Quand je dis ces paroles, je sais ce qu'il y a au fond de bien des cœurs : Vous avez réussi à faire une révolution. Oui, Messieurs, et je ne dis point ceci pour chercher l'approbation d'aucune partie de cette Chambre ; je le dis du fond de mon cœur et de ma pensée ; nous avons réussi à sauver, au prix d'une révolution, l'honneur et les droits de la France. (*Très bien !*)

Messieurs, la révolution de Juillet nous a imposé bien des fatigues, bien des épreuves, bien des périls ; mais je me croirais ingrat envers la Providence, je me croirais déshonoré si je changeais jamais à son égard de sentiment et de langage. Quelques périls qu'elle nous ait imposés, elle nous a valu infiniment plus qu'elle ne nous a coûté ; elle a fait notre salut dans le présent, elle fera

notre gloire dans l'avenir. (*Mouvement d'approbation.*)

Et le lendemain de la révolution, quand l'ordre a été en péril, a-t-il manqué de défenseurs ? La coalition de la veille les lui a fournis ; c'est du sein de l'opposition coalisée qu'est sorti ce parti de la résistance, que je ne désavoue pas plus que je ne désavouais tout à l'heure la révolution de Juillet, auquel je m'honore d'avoir concouru comme j'ai concouru à la révolution de Juillet. On peut, Messieurs, et je le trouve fort simple, attaquer la politique qui a été suivie depuis 1830, on peut y trouver bien des fautes ; mais elle a eu un but fondamental : sauver le Gouvernement de Juillet, le défendre contre ses ennemis, et le défendre par les forces mêmes du système représentatif. Ce but a été atteint, aujourd'hui le Gouvernement de Juillet est fondé ; il a été sauvé de ses ennemis, et le système représentatif s'est déployé pendant cet intervalle dans toute sa vigueur. Voilà la vraie, la grande chose que le parti de la résistance a faite.

La lutte terminée, Messieurs, les grands périls passés, que fallait-il désirer ? quel progrès pouvions-nous espérer ? Un progrès qui s'est fait bientôt entrevoir. Deux grandes opinions se dessinaient, et pour parler le langage parlementaire, deux grands partis se formaient ; l'un appliqué surtout à défendre, à fonder, à exercer les pouvoirs publics ; l'autre, à défendre, à protéger, à étendre les libertés publiques ; un vrai parti du Gouvernement, ou parti conservateur ; et un vrai parti d'opposition, ou parti réformateur. Tous deux loyaux et sincères, tous deux d'accord sur les bases fondamentales de notre société, choses et personnes, Charte et dynastie, mais les considérant chacun de son point de vue, se vouant chacun à l'un de ces deux intérêts essentiels de la société.

Messieurs, c'est là l'état régulier, l'état salubre du gouvernement représentatif ; il a précisément pour objet d'amener ces deux grandes opinions, l'opinion gouvernementale et l'opinion critique ou réformatrice, à se dessiner nettement, à se classer régulièrement, avec franchise, de mettre ainsi l'ordre dans la sincérité, et de contraindre les partis à se contrôler, à s'éclairer mutuellement dans une lutte honorable.

Voilà le résultat auquel nous tendions ; voilà le résultat qui commençait à se faire entrevoir, non seulement dans cette Chambre, Messieurs, mais dans le pays ; partout les opinions devenaient nettes et se classaient, partout les hommes commençaient à comprendre à qui ils avaient affaire, et vers quel but ils voulaient marcher. (*Écoutez ! écoutez !*) Voilà quel était le progrès désirable au sortir de notre grande lutte.

Eh bien ! Messieurs, au lieu de nous faire avancer dans cette voie, qu'a fait le cabinet ? Il nous a jetés dans l'incertitude, dans la confusion, dans l'obscurité ; nous avons vu apparaître une politique sans système, point de principes, point de camp, point de drapeau, une fluctuation continuelle, cherchant, empruntant de tous côtés des mesures, des alliances...

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. Oh ! des alliances !

M. Guizot. Aujourd'hui d'une façon, demain d'une autre. Rien de fixe, rien de stable, rien de net, rien de complet.

Savez-vous comment cela s'appelle, Messieurs ? Cela s'appelle de l'anarchie. (*Murmures au centre.*)

On a dit de l'empereur Napoléon qu'il n'avait détrôné que l'anarchie. Le cabinet actuel ne s'est établi et n'a gouverné que par l'anarchie. (*Nouveaux murmures au centre.*) Anarchie dans les Chambres, anarchie dans les élections, anarchie dans l'administration. L'anarchie est entrée avec vous dans cette Chambre, elle n'en sortira qu'avec vous. (*Bruit.*) Vous en souffrez aujourd'hui, vous vous en plaignez ; mais c'est vous qui l'avez faite. Elle a grandi, mais c'est vous qui l'avez mise au monde.

Laissez-moi vous dire dans quelle situation vous avez placé les diverses parties de cette Chambre, laissez-moi vous dire ce que vous avez fait de tout ce à quoi vous avez touché.

Il y avait dans cette Chambre un parti gouvernemental ; il est divisé ; les uns vous ont quitté, les autres vous suivent encore. Voyons d'abord ce que vous avez fait de ceux qui vous suivent encore.

Je n'apporterai pas à cette tribune ces accusations grossières de servilité, de corruption qui retentissent partout. Je sais qu'elles sont de tous les temps, qu'on les adresse à tous les partis qui soutiennent le gouvernement ; non pas qu'elles soient toujours également vraies (*Hilarité*), mais enfin, elles ont toujours été prodiguées, elles le seront toujours.

Mais quand elles l'étaient autrefois à ces hommes du parti gouvernemental qui vous suivent encore, les réponses ne leur manquaient pas. Ils avaient des réponses péremptoires, glorieuses. Ils rétablissaient l'ordre ; ils remettaient en vigueur quelques-uns des grands principes sociaux. Ils voyaient le pouvoir et la société qu'ils défendaient se raffermir et se relever par leurs efforts. Aujourd'hui peuvent-ils avoir ce sentiment ?

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. Oui !

M. Guizot. Peuvent-ils se dire à eux-mêmes rien de semblable ? Ils ne font plus rien de grand, plus rien de fort. Ils voient le pouvoir même qu'ils défendent s'affaiblir, s'abaisser, dépérir entre leurs mains. Ils sont eux-mêmes compromis, livrés sans défense, sans éclat, sans succès à leurs adversaires. (*Rumeur au centre.*)

Autrefois ils pouvaient espérer de vraies victoires ; aujourd'hui, tout ce qu'ils espèrent de mieux, c'est de retarder et d'adoucir la défaite du pouvoir qu'ils soutiennent. (*Mouvement.*) Est-ce là, je vous le demande, un juste prix de leur fidélité, un juste prix de leur désintéressement et du courage que vous leur demandez ? Non, Messieurs, vous avez compromis et vous usez en vaines tentatives la force et la vertu de cette portion du parti gouvernemental qui vous suit encore.

Au centre droit : Très bien ! très bien !

M. Guizot. Et nous, Messieurs, nous qui nous sommes séparés de vous, nous avons

beaucoup tardé, beaucoup hésité, nous nous sommes bornés pendant longtemps à exprimer des craintes, à donner des avis.

La dissolution de l'ancienne Chambre a eu lieu, nous sommes revenus dans la Chambre actuelle. Nous avions bien peut-être quelques plaintes à former ; nous n'en avons tenu compte, nous avons soutenu, loyalement soutenu le cabinet dans la plus grave lutte où il pût être engagé.

Le lendemain, même fluctuation dans la politique, même impossibilité d'arriver à quelque chose de net, de ferme, de stable.

Bien plus, nous nous sommes aperçus (et il était impossible de ne pas s'en apercevoir) de la situation singulière dans laquelle on voulait nous placer. On voulait faire de nous des ultras du gouvernement de Juillet. Nous étions destinés à faire dans cette Chambre une droite ; il y avait une gauche ; les révolutionnaires d'un côté, les ultras de l'autre, le juste-milieu au profit du cabinet.

Tout ce qu'il pouvait y avoir d'impopulaire, de contraire à certains sentiments, à certaines habitudes du pays, c'était à notre compte, nous devions en porter le poids. Tout ce qui pouvait avoir quelque apparence, quelque tendance anarchique, révolutionnaire, c'était au compte de l'ancienne opposition.

Messieurs, nous n'avons pas voulu accepter cette situation, nous ne sommes des ultras d'aucun régime, pas plus de la révolution de Juillet que de la Restauration. (*Très bien !*) Nous avons été dans tous les temps les apôtres d'une politique modérée, de ce qu'on a appelé depuis la politique du juste-milieu.

Nous avons été dix ans dans l'opposition sous la Restauration, et nous n'avons été occupés alors que d'organiser les moyens légaux d'opposition, comme depuis 1830 d'organiser des moyens légaux de ce gouvernement. (*Très bien !*)

L'opposition légale, le gouvernement légal, l'opposition modérée, le gouvernement modéré, voilà quel a été notre constant caractère.

Comment aurions-nous pu consentir à cette situation extrême, violente, qu'on voulait nous faire ? Nous l'avons repoussée, nous avons repris notre vraie place : nous sommes dans l'opposition ; nous y sommes, des hommes modérés, monarchiques, des partisans de la politique du juste-milieu qui la défendent, dans l'opposition, contre un ministère qui la compromet. Et, croyez-moi, c'est une position prise d'une manière permanente, tant que la nécessité s'en fera sentir.

M. de Rémusat et autres voix. Très bien !

M. Guizot. Messieurs, pendant un temps j'ai été accusé d'être ennemi de la liberté, de l'attaquer violemment ; aujourd'hui je suis accusé d'attaquer le pouvoir. Je suis fort accoutumé à toutes ces accusations ; je voudrais que vous pussiez voir avec quelle sérénité intérieure j'entends bourdonner autour de moi toutes ces calomnies ; je vois passer devant moi toutes ces colères réelles ou feintes. (*Très bien !*) Non, Messieurs, toute ma vie, et ce n'est pas pour moi seul que je parle, je parle pour mes amis politiques comme pour moi, j'ai aimé et servi la liberté,

j'ai aimé et servi le pouvoir, la liberté légale, le pouvoir légal.

On parle d'ambition personnelle ; je ne puis que redire ici ce que j'ai déjà eu l'honneur de dire devant cette Chambre : Si par là on entend le désir de servir ma cause, de faire triompher mes idées, celles auxquelles j'ai dévoué ma vie, on a raison. (*Très bien!*) J'ai de l'ambition, et sans limites. (*Mouvement prolongé.*)

Si l'on entend au contraire cette misérable ambition personnelle qui consiste à être ou n'être pas ministre, à s'asseoir ici plutôt que là, si c'est de celle-là qu'on parle, je n'ai pas besoin de répondre. Messieurs, on peut abuser de tout, même du mensonge ; mais je suis sûr que parmi les personnes qui m'attaquent, il y en a bien quelques-unes qui n'ont pas donné plus de marques de fidélité, et de fidélité désintéressée à leurs opinions et à leurs sentiments que je n'ai eu l'honneur de le faire. (*Très bien!*)

Voilà, Messieurs, ce qu'a fait le cabinet du parti gouvernemental ; voilà dans quelle situation il en a mis les divers éléments. Voyons ce qu'il a fait envers l'opposition.

Votre situation envers l'opposition était bien belle, bien commode ; vous n'aviez pas été des premiers, des plus ardents dans les grandes luttes que nous avions eu à soutenir contre elle. (*Mouvements en sens divers.*)

Vous lui aviez fait, à votre avènement, de grandes concessions ; vous aviez été pour elle une victoire. Elle était elle-même très favorablement disposée pour vous ; dans les années qui venaient de s'écouler, elle avait acquis à nos dépens à nous, de la modération et de l'expérience. (*On rit.*) Je ne vous demande pas de me croire dans ce que je vous dirai ; mais, en voyant l'opposition se modérer, venir à des idées, à des pratiques plus gouvernementales, et le faire à votre profit plutôt qu'au nôtre, à nous qui avions été aux prises avec elle, dans les jours difficiles, je trouvais cela tout simple, tout naturel, et, au fond du cœur, je m'en réjouissais sincèrement, dans l'intérêt du pays.

Qu'avez-vous fait de cette situation si favorable de l'opposition envers vous et de vous envers elle ? L'avez-vous dissoute ? L'avez-vous conquise ? L'avez-vous ralliée ? Je la regarde et je la vois aussi animée contre vous qu'elle l'ait jamais été contre d'autres. (*On rit.*) Je la vois, de plus, singulièrement ralliée ; elle n'a jamais été si compacte contre personne.

Parmi les hommes qui aujourd'hui votent étroitement avec elle, quelques-uns de ceux qu'on appelle le tiers-parti votaient autrefois avec le gouvernement. Tout ce que vous avez fait, toutes vos concessions, tout cela n'a servi à rien. Vous n'avez fait que compromettre, au sein même de l'opposition, les hommes auxquels elle semblait le plus attachée. Notre honorable Président en est une preuve. (*Hilarité prolongée.*)

Messieurs, je n'hésite pas à le dire, cela fait honneur à l'opposition ; elle vous a accueillis avec des dispositions bienveillantes et modérées ; mais l'opposition a des principes, un drapeau ; elle aurait pu et pourrait peut-être se rallier à des idées vraiment larges, à une vraie conciliation ; elle n'a pas

voulu se laisser tromper ni séduire. (*Mouvement.*)

Un membre : C'est cela !

M. Guizot. Elle a été fidèle à ses principes, à ses antécédents, à son drapeau.

Ainsi, avec le désordre, avec la confusion que vous avez jetés dans cette Chambre, voici tous les résultats que vous avez obtenus.

Le parti du gouvernement, vous l'avez divisé ; vous avez compromis les uns, aliéné les autres. L'opposition, vous l'avez ravivée et ralliée plus que jamais. Voilà pour les personnes. Voilà ce que vous en avez fait ; voilà quels progrès vous leur avez fait faire dans la carrière du gouvernement représentatif et de la conciliation générale.

Voyons les choses. Sur quel terrain avez-vous remis cette Chambre ? quelles questions y avez-vous réveillées ? les questions de la réalité du gouvernement représentatif : questions redoutables, car elles ne peuvent se résoudre d'avance et d'une manière absolue ; questions étranges en ce moment, et dont le pays s'étonne, car il les croyait résolues.

Plusieurs voix : C'est vrai !

M. Guizot. Le pays s'en étonne ; il les croyait résolues par la révolution de Juillet. Elles sont revenues à la suite de votre politique. (*Mouvements en sens divers.*)

Je prie la Chambre de ne rien craindre ; je n'y toucherai qu'avec une extrême réserve, avec cette réserve que la Chambre désire, j'en suis sûr.

Je n'ai pas de crainte sérieuse pour les prérogatives parlementaires. (*On rit! Ecoutez! écoutez!*)

Après les événements qui se sont passés en 1830, je les regarde pour bien longtemps comme en parfaite sécurité. J'ai d'ailleurs la plus entière confiance dans la sagesse des grands pouvoirs publics.

Je n'ai pas non plus de craintes sérieuses pour les prérogatives de la Couronne. Les Chambres, depuis 1830, se sont montrées, à son sujet, pleines de mesure et de respect. Jamais assemblées politiques au sortir d'une grande révolution, après un tel ébranlement, n'ont ménagé la Couronne, n'ont montré pour elle et ses droits, autant de soin et de fidélité. (*Assentiment.*)

D'ailleurs, je sais que l'adhésion du pays au gouvernement qu'il possède aujourd'hui est forte et sincère. Ce gouvernement, le pays le regarde comme sien ; il lui est profondément attaché, il ne le menace pas et ne le menacera jamais. Je ne crains donc point, entre le pays et son gouvernement, de grandes collisions ; je ne crains ni les coups d'Etat monarchiques, ni les coups d'Etat populaires, dans l'attente desquels nous avons si longtemps vécu.

Mais cela ne suffit pas au bien du pays ; cela ne suffit pas au bon gouvernement du pays. Il faut autre chose que de n'avoir pas à craindre des coups d'Etat. Il faut que les affaires du pays soient bien faites au dedans et au dehors, il faut que tous les pouvoirs se fortifient, grandissent, s'élèvent ensemble, et l'un par l'autre. C'est là le gouvernement représentatif ; c'est là sa moralité, c'est là sa beauté ; il n'est pas fait pour que les pouvoirs s'usent dans leurs luttes, pour qu'ils

s'humilient l'un par devant l'autre. Il est fait, au contraire, pour qu'ils s'affermissent, pour qu'ils s'élèvent dans cette gymnastique politique, et pour que le pays s'élève et grandisse avec eux.

Voilà le gouvernement représentatif, voilà pourquoi il est fait ; sans cela il ne serait qu'une coûteuse et fatigante comédie. Or, c'est là ce qui n'est pas aujourd'hui ; à mon avis, les affaires du pays sont mal faites, au dedans et au dehors ; et les grands pouvoirs de l'Etat, au lieu de se fortifier mutuellement, au lieu de s'affermir et de s'élever ensemble, s'affaiblissent et s'abaissent ensemble.

Eh ! mon Dieu ! si seulement l'un des grands pouvoirs de l'Etat grandissait, se fortifiait, la Chambre, la Couronne, n'importe, un seul ; mais il n'en est rien ; tous se plaignent également de leur affaiblissement. On se plaint que l'administration s'affaiblit et s'abaisse, on se plaint que la Chambre s'affaiblit et s'abaisse. C'est le sort de tous les pouvoirs aujourd'hui d'être également énervés et abaissés. Voilà ce que je déplore ; voilà le véritable malaise auquel nous sommes en proie ; voilà pourquoi le gouvernement représentatif n'existe pas aujourd'hui dans sa réalité.

C'est un grand mal, Messieurs, c'est un danger encore plus grand, et l'avenir en a bien plus à craindre que le présent n'a à en souffrir.

Messieurs, les maux qui se guérissent avec le temps ne m'effraient jamais beaucoup ; ce que je redoute, ce sont ceux qui s'aggravent avec le temps, qui s'aggravent tous les jours. Le mal dont nous souffrons est un mal de ce genre. L'histoire du cabinet en est la meilleure preuve. Il n'est pas encore bien ancien ; les premières années d'un cabinet sont ses meilleures années ; il profite des circonstances qui l'ont rendu nécessaire ; le cabinet du 15 avril a eu, outre cela, des bonnes fortunes particulières. (*Rires.*) L'ont-elles fortifié ? L'ont-elles grandi ? Non ; je n'hésite pas à dire non ; il n'a rien gagné dans les circonstances les plus favorables pour lui ; il a été faible, et de plus en plus faible. C'est qu'il y a un mal radical, un vice incurable dans sa nature et dans sa situation, vice qui est la cause de sa faiblesse constante. Elle ira toujours s'aggravant. Le mal dont vous vous plaignez, vous vous en plaindrez davantage à la fin de cette session qu'au commencement ; vous vous en plaindrez davantage l'année prochaine que cette année-ci. Tant que le cabinet durera, non seulement lui, mais vous-mêmes, tous ceux qui le suivent, s'affaibliront et s'abaisseront de plus en plus avec lui.

Ne vous y trompez pas, Messieurs, et c'est là, pour mon compte, ce que je vois avec une vraie douleur ; la portion du parti gouvernemental qui s'associe au cabinet s'associe en même temps à sa faiblesse, elle descend avec lui : vous y perdrez une partie de votre force, une partie de votre crédit dans le pays. C'est un mal immense (*Sensation*), Messieurs, que cet affaiblissement d'une portion des hommes qui soutiennent et veulent soutenir le gouvernement ; c'est l'un des plus grands maux qui puissent être infligés à notre pays.

Comparez ce mal toujours croissant, je vous en prie, Messieurs, comparez les périls

d'une résistance actuelle, immédiate, d'un point d'arrêt mis à la politique dont je me plains, vous verrez combien ils sont moindres.

On dit que le pays est tranquille, qu'il ne s'inquiète en aucune façon de nos débats. Tant mieux ! C'est un très grand bien que les questions politiques ne s'agitent que dans la région supérieure des grands pouvoirs. C'est alors qu'on peut les résoudre à temps et avec mesure ; c'est alors qu'on peut faire usage de la prévoyance et de tous les tempéraments nécessaires. La prévoyance est notre devoir. Nous sommes envoyés ici pour voir le mal quand le pays ne le voit pas, pour guérir le mal quand le pays n'en sent pas encore toute la gravité. (*Mouvement d'adhésion.*) Nous ne venons pas seulement à la suite des craintes, des alarmes populaires, nous venons avec notre propre prévoyance. C'est à nous, je le répète, à prévoir et à guérir le mal quand le pays est tranquille. C'est le bon moment pour y penser. (*Marques d'approbation.*)

Songez de plus, Messieurs, que nous sommes ici dans une Chambre dont la modération est éprouvée, d'une Chambre qui a du temps devant elle, d'une Chambre qui peut fonder et soutenir véritablement une politique. Profitez, Messieurs, du moment favorable. Quelle a été notre mission, notre gloire ? C'est d'avoir défendu tour à tour l'ordre et la liberté, la monarchie et le gouvernement représentatif. Soyons-nous fidèles à nous-mêmes, soyons aussi exigeants, aussi fiers pour le gouvernement représentatif que nous l'étions quand nous ne l'avions pas encore pleinement conquis. Ne nous laissons pas préoccuper par une seule idée, un seul intérêt, une seule crainte.

Pensons aux susceptibilités du pays. Le pays est susceptible pour la dignité de notre nom au dehors, de nos institutions au dedans. Ces susceptibilités sont honorables. Elles ont quelquefois l'air de sommeiller : on croit qu'elles n'existent plus, mais elles se réveillent tout à coup puissantes, menaçantes, aveugles quelquefois. Ménagez-les, prenez-en soin, le pouvoir s'en trouvera bien. Tacite, Messieurs, dit des courtisans : « Qu'ils font toutes choses servilement pour être les maîtres. » *Omnia serviliter pro dominatione*. Soyons précisément le contraire ; faisons toutes choses avec indépendance, avec dignité pour que la Couronne soit bien servie. (*Très bien ! très bien !*) A mon avis, elle l'est mal aujourd'hui : l'adresse le dit clairement, bien qu'avec convenance. Je vote pour l'adresse.

(*Ce discours est suivi d'une longue agitation. La séance reste suspendue pendant quelques instants.*)

M. le Président. La parole est à M. Roul.

M. le comte Molé, président du Conseil, Je la demande.

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. Messieurs, ce n'est pas des courtisans que Tacite disait ce qui vient d'être cité tout à l'heure, c'était des ambitieux. On me permettra sans doute de rétablir la vérité sur ce point.

On vous a dit, Messieurs, qu'on regardait le cabinet, son existence, son action, comme

funestes, et vous avez entendu comment on a essayé de justifier ce terrible mot. On nous a accusés de tout ce que nos adversaires ont fait eux-mêmes ; on nous a reproché nos alliances ; on nous a accusés de fausser le gouvernement représentatif, et d'introduire l'anarchie dans cette Chambre. Messieurs, veuillez vous reporter avec moi à notre origine. Dans quel état avons-nous pris les affaires du pays ? Dans quel état se trouvent-elles maintenant ?

Rappelez-vous, Messieurs, la situation des esprits au 15 avril 1837 ; rappelez-vous la tristesse, l'inquiétude qui régnaient partout ; rappelez-vous nos continuelles appréhensions pour la sûreté du monarque. Je pourrais faire encore bien d'autres appels à vos souvenirs ; mais vous y trouverez sans doute bien plus que je ne voudrais vous dire.

L'amnistie apparut au milieu de ces circonstances, et à l'instant elles furent changées. Au lieu de nous en tenir compte, les mêmes hommes qui nous accusent aujourd'hui, nous accusèrent, et plus violemment encore qu'ils n'osent le faire maintenant ; ils nous accusèrent de lâches concessions ; on attaqua la mesure elle-même ; on nous prédiait qu'elle enfanterait les plus grands maux. Ah ! sans doute alors aussi nous étions funestes comme nous le sommes aujourd'hui (*Très bien ! très bien !*) ; alors aussi on cherchait à tourner contre nous un de nos titres de gloire, un de ceux dont le souvenir nous sera toujours le plus précieux. (*Très bien ! très bien ! Applaudissements prolongés.*)

Messieurs, qu'est-il arrivé ensuite ? Quels ont été les résultats de cette glorieuse mesure ?

Permettez-moi quelques détails.

A une révolution qui a changé une dynastie succède un long ébranlement. Deux principes restent en présence, et luttent d'abord avec violence. Mais, s'il y a un temps pour la résistance, s'il y a un temps où toute la politique consiste à résister, il arrive un moment où les partis, lassés de ces terribles luttes, ne demandent qu'un prétexte honorable pour désarmer. (*Vive adhésion.*)

C'est ce moment que le tact politique sait reconnaître et saisir : c'est à vous, Messieurs, de dire si la Couronne et ses conseillers, en donnant l'amnistie, l'ont saisi et reconnu. (*Très bien !*)

Voix nombreuses au centre : Oui, oui !

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. Du reste, si je ramène mes regards sur le présent, je me trouverai d'accord avec l'honorable orateur auquel je répons, sur les maux qu'il déplore, mais que je n'hésite pas à lui imputer tous. (*Mouvements en sens divers.*) Oui, Messieurs, c'est un triste spectacle que de voir un homme aussi éminent et qui a rendu au pays tant d'éclatants services, venir se débattre à cette tribune sous le coup de reproches auxquels il n'échappera pas. (*Nouveau mouvement.*)

Messieurs, je ne crois pas manquer ici aux convenances parlementaires... (*Interruption. — Non ! non !*) Je dis ma pensée tout entière, je la dis en toute sincérité. J'estime que le mal qui est fait est immense ; mais je n'hésite pas sur son auteur ou plutôt sur ses au-

teurs. (*Mouvements divers.*) Ce mal, il se résume dans le projet d'adresse qui vous est présenté, et il restera peut-être en partie irréparable.

Comment, en effet, voulez-vous qu'il n'y ait pas un mal profond de fait dans le pays, lorsqu'on voit des hommes tels que ceux auxquels je fais allusion tendre la main à tous ceux qu'ils ont si longtemps combattus, et rechercher l'alliance de leurs éternels adversaires ? Messieurs, vous vous en souvenez comme moi : il y a un an, vous avez entendu l'honorable M. Guizot déclarer qu'il donnait son adhésion au langage que je venais de tenir à cette tribune, et renoncer lui-même à la parole, en disant qu'il ne la reprendrait que s'il voyait paraître son véritable adversaire. (*Approbation au centre.*)

On a parlé de corruption ; je regrette d'en trouver le mot omis dans l'adresse. Messieurs, la pire de toutes (c'est Cicéron qui l'a dit), c'est la corruption des esprits. Comment voulez-vous, en effet, que les esprits ne soient pas confondus, qu'ils ne retombent pas à chaque instant dans l'hésitation et dans le doute, comment voulez-vous que, sur ces bancs mêmes, il ne se propage pas une espèce d'anarchie, lorsqu'on voit les hommes les plus graves, les anciens chefs de la majorité, confondre leurs drapeaux avec les drapeaux les plus opposés, caresser les opinions qu'ils ont combattues, se tourner vers un parti... (*Bruits divers. Interruption.*) (ce parti-là, au moins, on lui doit de l'estime, car il a des convictions, et, si l'on fait ses affaires, il doit s'en trouver heureux) ; mais la majorité, mais le public, mais la France, que voulez-vous qu'ils pensent ? Ils restent scandalisés et stupéfaits.

Le pays, Messieurs, commence à s'inquiéter en présence d'un tel spectacle. Le pays si tranquille, si paisible, qui dans l'intervalle des sessions ne donnait pas un signe d'agitation, quelle impression doit-il en effet recevoir en voyant des hommes dont il était accoutumé à respecter la voix lui dire que ce repos dont il jouit n'est qu'un songe ; que cette prospérité qu'il goûte n'est rien ; qu'il doit s'alarmer sur tous les biens au lieu d'en jouir, et qu'un grand mal se fait, qu'un grand danger se prépare sans qu'il s'en aperçoive ? (*Très bien ! très bien !*)

Un grand mal ! mais savez-vous que vous pourriez y faire croire ? Il faut un jugement bien ferme, bien indépendant pour ne pas d'abord se laisser entraîner ou au moins ébranler par des voix qu'on était accoutumé à respecter, pour résister à ceux qu'on avait pris pour guides. Et l'on vient vous dire qu'on est toujours le chef du parti conservateur ! Mais, que faites-vous donc en ce moment ? que faites-vous ? où la conservation se trouve-t-elle intéressée ? Vous ne voulez que détruire à tout prix, et sans souci de ce qui succédera ; vous ne voulez que détruire, et vous ne vous apercevez pas que vous commencez l'opération par vous-mêmes... (*Très bien ! très bien !*)

Messieurs, il s'instruit en ce moment devant vous un procès bien solennel entre nos adversaires et nous. De graves intérêts y sont à un haut degré compromis. On a beau affecter de superbes dédains ; eh ! n'y a-t-il pas un aveu frappant de notre force dans la

grandeur des efforts qu'on fait pour nous renverser? Quel cabinet, je vous le demande, a vu coalisées contre lui tant de puissances parlementaires? (*Nouvelle approbation.*) Eh! Messieurs, je ne suis pas, je ne me donne pas ici pour l'un des princes de la parole; je ne dis pas en parlant de moi: « Les capacités, c'est moi; le ministère parlementaire, c'est moi. » (*Très bien! très bien!*) Je ne suis, Messieurs, qu'un vieux serviteur du pays, et lui ai dévoué dès mes plus jeunes ans mes facultés et ma vie... (*Bravo! bravo!*)

Savez-vous, Messieurs, ce qui nous a fait vaincre? Loin de nous un vain orgueil. Savez-vous pourquoi vous nous avez donné dans toutes les circonstances importantes la majorité? Ce n'est pas nous qui avons triomphé, c'est notre cause; c'était la cause du pays, de la raison, de la justice et de la vérité, que vous défendiez avec nous. (*Marques générales d'approbation.*)

M. Thiers. Je demande la parole (*Agitation.*)

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. C'est dans cette même cause, Messieurs, que nous mettons encore toute notre confiance. C'est en présence d'un pays, sur l'état duquel je vous prends tous en témoignage, qu'on vient nous accuser devant vous! Messieurs, je ne crains pas de le dire, les jours les meilleurs depuis huit ans ont lui sous le 15 avril...

Voix nombreuses au centre : Oui, oui!

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. C'est vous, Messieurs, que j'en atteste, je m'en rapporte à vos témoignages

Messieurs, je ne crois pas que le moment soit venu de vous parler du projet d'adresse qui vous est soumis; mais je n'hésiterai pas à dire que les noms de ceux qui l'ont préparé lui donnent une effrayante gravité.

On vous a dit qu'on ne craignait rien pour la prérogative parlementaire. Messieurs, votre adresse n'est pas faite dans ce sentiment, car il y a dans cette adresse un effort téméraire pour reconquérir ce que vous n'avez ni perdu, ni été menacés de perdre jamais. (*Très bien!*)

Quant à celle de la Couronne, je n'ai pas plus de crainte que l'orateur auquel je réponds; mais savez-vous pourquoi, Messieurs? C'est que vous êtes là entre lui et la Couronne. (*Très bien! très bien!*) C'est que cette honorable Chambre, cette Chambre, où se trouve tant de patriotisme et de désintéressement, sera aussi fidèle gardienne de la prérogative de la Couronne que de la sienne propre, parce qu'elle sait que c'est de l'action libre de tous les pouvoirs dans leurs limites constitutionnelles que résultent toutes les garanties du repos et de la prospérité dont nous jouissons maintenant. (*Marques nombreuses d'approbation.*)

M. Thiers. Messieurs, je ne commencerai pas par demander pardon à la Chambre de me mêler à ce débat; je crois que si elle éprouvait un étonnement, ce serait celui de voir les hommes qui ont longtemps dirigé les affaires, qui ont toujours pris part à vos dis-

cussions dans les moments les plus graves, se cacher pendant ce débat et rester silencieux sur leurs bancs.

Pour ma part, je n'ai pas montré un grand empressement à me mêler aux discussions qui affligent le pays; je me suis tu pendant toute l'année dernière; je n'ai pris la parole que sur une question que l'honneur me faisait un devoir de ne pas abandonner: mais aujourd'hui je trahirais ma conviction, je manquerais à une obligation sacrée si je me taisais; c'est par dévouement au pays, à la Couronne, dévouement que je crois aussi éclairé que celui des ministres actuels, que je viens prendre la parole et remplir mon devoir, quelque pénible qu'il soit. Je m'abstiendrai d'être personnel pour aucun côté de cette Assemblée; j'ai besoin, Messieurs, de mettre fin aux personnalités, de placer le cabinet, non plus devant les personnes, mais devant les choses. (*Très bien!*) Il est facile d'avoir raison de telle ou telle personne; mais ce n'est pas des personnes qu'il faut avoir raison, mais des choses.

Il est des hommes qui ont longtemps défendu l'ordre, et l'ont défendu noblement, dans des temps difficiles et plus difficiles qu'aujourd'hui. Permettez-moi de rappeler que leur dévouement était plus méritoire que le vôtre (*Très bien! à gauche*), car lorsqu'ils se dévouaient, le canon retentissait dans nos rues; on ne dormait pas sur l'oreiller d'une prétendue politique conciliatrice; il y avait de grands périls pour l'Etat; et tous ceux qui défendaient aujourd'hui l'ordre ne le défendaient pas alors; j'en sais même qui l'attaquaient, et qui l'attaquaient d'une manière fort grave.

Eh bien! si ces hommes qu'un certain jour, après les avoir eus à ses côtés, on a repoussés, jetés de côté en leur disant que la résistance était leur crime, que toute l'irritation qu'elle avait pu produire, ils en étaient les auteurs, ils en étaient responsables; si ces hommes se séparent aujourd'hui, s'ils ne veulent pas, après avoir sauvé l'ordre, passer pour coupables, s'ils ne veulent pas passer pour les auteurs de cette irritation qu'on dit avoir effacée, je trouve cela tout naturel, je trouve qu'ils se le doivent à eux-mêmes et à leur pays, et l'on ne peut pas les accuser aujourd'hui de se perdre; on ne se perd pas quand on obéit à une conviction, quand on se sépare d'un gouvernement qu'on croit dans l'erreur.

A gauche : Très bien!

M. Thiers. Quant à moi, ma situation n'a pas été la même que celle des hommes auxquels je fais ici allusion; c'est plus anciennement que je me suis séparé du pouvoir, et quand j'entends parler d'intrigue et d'ambition, permettez-moi de m'en étonner, et même de m'en indigner. (*Rumeur.*) Je pourrais, moi, Messieurs, parler d'une autre espèce d'ambition que celle qui consiste à vouloir gouverner les destinées de son pays; je pourrais parler de ces ambitions subalternes, avides d'emplois, de grades, de faveurs; de ces vulgaires ambitions qui tourmentent le pouvoir en ne lui laissant pas un instant de repos, en ne lui permettant pas d'administrer avec indépendance les intérêts du pays. (*Très*

bien!) Ces ambitions, je les ai vues quand j'avais l'honneur de diriger les affaires. (*Mouvements divers.*) J'affirme, pour ma part, que ces ambitions tourmentent le pays plus profondément que ces hautes ambitions dont on s'est plaint; qu'elles lui font un mal plus grave, car elles l'avilissent quelquefois.

Quant à moi, puisqu'on a tant parlé d'une atmosphère d'intrigues, je ne dirai qu'un seul mot. On prétend que la cause de toute ambition, que la source de tout dissentiment, c'est le dépit, c'est l'humeur de n'être pas au pouvoir. Qu'il me soit permis, Messieurs, de rappeler deux circonstances en termes bien courts.

Ce n'est pas sur les bancs de cette Chambre, ce n'est pas depuis que j'ai été rejeté du pouvoir que j'ai commencé à être opposant, c'est dans les conseils mêmes de la Couronne, et à la suite de cette opposition, je me suis retiré; quand on a commencé l'opposition sur ce terrain, on peut se mettre au-dessus de ces diatribes que vous venez d'entendre, qui sont aussi vulgaires par la pensée que par l'expression.

S'il était vrai, comme on l'a dit, que, pour ma part, je blâme ce qui se fait aujourd'hui, parce que je ne le fais pas moi-même, je répondrai que si j'avais cru pouvoir le faire, j'aurais été appelé à le faire, et que je serais le cabinet du 15 avril, si sa politique avait pu me convenir. Je n'ai pas voulu faire partie de ce cabinet quand il s'est formé; j'ai le droit de critiquer une politique que je trouve mauvaise, mesquine, compromettant le pays, compromettant la sûreté même de la paix que nous avons conquise par tant de sacrifices. Voilà les motifs de mon opposition.

Si le cabinet qui vient de dire ces mots si graves, et qui certainement n'aurait pas osé les dire il y a deux ans devant cette majorité alarmée, qu'il y a eu un temps pour la résistance et un temps pour une autre politique; s'il avait osé dire cela il y a deux ans...

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. Je n'ai pas dit cela.

M. Thiers. Je crois que M. le président du conseil a dit qu'il y avait eu un temps pour la politique de résistance et un temps pour une autre politique. (*Oui, oui!*)

S'il avait osé dire cela il y a deux ans, et si de plus il avait compris la portée de ce mot... (*Murmures au centre*), la portée de ce mot; s'il était ce cabinet qui a su changer à propos, qui a su reconnaître quand le moment était venu de modifier la politique du pays, j'aurais adhéré depuis le premier jour jusqu'au dernier à sa conduite; j'aurais été un de ses partisans les plus dévoués. Je crois que le cabinet actuel n'est pas ce cabinet éclairé, qui, il y a deux ans, a su voir le moment où il fallait modifier la conduite du Gouvernement. C'est un cabinet vaincu le jour du rejet de la loi de disjonction, qui le lendemain de sa défaite a essayé d'adopter une politique qui n'était pas la sienne, qui était la nôtre, qu'il a mal suivie comme on suit toujours mal une politique d'emprunt... (*Aux extrémités : Très bien! très bien!*), et qui ne s'est séparé de ses alliés que parce

qu'il les croyait battus dans cette Chambre; il les a traités alors comme malheureux.

Eh bien! la suite a répondu aux commencements du cabinet. Quant à moi, je n'ai jamais eu aucune illusion, j'ai peu espéré de lui; je l'ai soutenu le premier jour parce que j'ai cru qu'il était de mon devoir, ayant refusé d'entrer dans le cabinet, de ne pas m'opposer à toute combinaison, à toute formation; je l'ai appuyé sans illusions, et ce qui est arrivé, je l'avais prévu.

Je crois que le tort de tous les gouvernements qui nous ont précédés a été de ne pas savoir distinguer le jour où ils devaient modifier leur politique, le terme où ils devaient s'arrêter; tous les gouvernements qui nous ont précédés ont commis cette faute de ne pas savoir s'arrêter au but, et de le dépasser.

La Révolution, qui était venue pour réformer le pays, l'a couvert de ruines.

L'Empire, qui devait nous donner l'ordre et la victoire, nous a donné le despotisme, et à la fin la défaite.

La Restauration, qui venait pour concilier l'ancienne monarchie avec la liberté, a fini par le coup d'Etat et le droit divin.

Aucun des gouvernements qui nous ont précédés n'a eu le discernement de voir le jour où à la guerre il fallait substituer la paix, le jour, où, après avoir défendu l'ordre, il fallait songer à l'intérêt de la liberté.

Notre Gouvernement lui-même, quoique beaucoup plus modéré, quoique beaucoup plus éclairé que ceux qui l'ont précédé, grâce à lui, mais surtout grâce au temps, n'a pas su voir le moment précis où il fallait se modifier, il a outrepassé le but qu'il fallait atteindre; il n'a pas vu le moment de s'arrêter; et, qu'il me soit permis de le dire, est-ce par ses propres lumières, par ses propres inspirations, qu'il a modifié sa conduite?

Vous vous en souvenez, M. Molé, président du cabinet, qui a apporté les lois de non-révélation et de disjonction, M. Molé, président de ce cabinet, serait l'homme qui a su discerner le jour où la résistance n'était plus de saison, où il convenait de s'arrêter? Le pensez-vous? (*Mouvement.*) Non, Messieurs, le cabinet du 15 avril n'a pas vu le jour où il fallait s'arrêter, il n'a pas eu ce que M. le comte Molé appelait tout à l'heure du tact, du discernement. On vous a apporté toutes les lois que vous avez justement repoussées, et l'on vous a donné l'amnistie le lendemain d'une défaite.

Quant à moi, je n'en veux pas refuser au Gouvernement l'honneur et le mérite; je sais, et ici je ne crois pas manquer aux institutions, je sais que la noble pensée en était dans le Gouvernement, qu'elle était dans des cœurs augustes. Je le sais, je ne crains pas de le dire, mais je veux aussi y associer les Chambres, je dois y associer la majorité qui a eu le courage d'avertir le Gouvernement et de lui dire : N'allez pas plus loin. Quant au cabinet, qu'il me soit permis de le répéter, il a été le vaincu du 15 avril, il n'a pas été ce cabinet vainqueur qui serait venu modifier à propos et spontanément la politique du pays.

A gauche : Très bien!

M. Thiers. La politique du Gouvernement, Messieurs, a subi deux épreuves; l'une sur les affaires étrangères, l'autre sur la politique intérieure.

La question qui, pour les affaires étrangères, l'a mis en mesure de sonder les dispositions de la Chambre, c'est la question d'Espagne; et j'en conviens, il a triomphé.

Je crois qu'il n'a pas compris la portée du vote qui avait été émis. (*Écoutez! écoutez!*) Je crois qu'il n'a pas compris la véritable situation du pays, la véritable direction des esprits. Il s'est tenu pour vainqueur, vainqueur d'une manière absolue sur la politique étrangère. Mais il sentait que, sur la politique intérieure, il avait été battu, qu'il devait modifier sa marche, qu'il devait céder aux circonstances, s'accommoder aux difficultés du temps, et il a transigé sur la politique intérieure. Sa mission, sa mission vraie, a été de continuer la politique extérieure tout entière, sans modification, sans changement, sans aucune des modifications que les circonstances pouvaient comporter, et quant à la politique intérieure, il a cédé aux temps. Mais a-t-il vu que le moment de la résistance était passé, qu'il fallait faire cesser les irritations dans les esprits, que les mesures qu'on pourrait prendre ne valaient plus l'irritation qu'elles pourraient causer? Il n'a vu dans tout cela que des changements de majorité, il a cru que certains hommes éloignaient cette majorité, et qu'en se séparant d'eux il aurait une majorité plus forte. Il n'a pas vu le véritable point de la question, il a vu qu'il ne s'agissait que d'une question d'hommes, il a cru qu'en se montrant plus habile, moins irritant avec les personnes, il aurait une majorité. (*Bruits et mouvements divers.*)

La mission du cabinet nouveau, et c'est pour cela que quant à moi je n'ai pas voulu m'associer à lui, a été de continuer la politique extérieure sans réserve; et quant à la politique intérieure, de faire des sacrifices aux circonstances, d'être habile avec les hommes bien plus que de modifier les choses; et le résultat vous le voyez aujourd'hui.

Quant à moi, je discuterai, quand les paragraphes seront arrivés, chacune des questions. Je ne me bornerai pas aux généralités; mais, en attendant, qu'il me soit permis de vous faire en peu de mots le bilan de notre situation. (*Mouvement.*)

J'étais, pour ma part, bien convaincu qu'une politique qui, au dehors, consiste à ajourner toutes les difficultés, à reculer quand ces difficultés se présentent, à les remettre au lendemain, à fermer les yeux devant les affaires, au lieu de les ouvrir pour les résoudre, qu'une politique pareille devait prochainement accumuler autour de nous, il faut le dire, plus que des fautes, des malheurs. J'étais convaincu qu'au dedans sans franchise, sans politique arrêtée, sans choix entre les partis qui divisent toujours une Chambre, il était impossible d'être longtemps habile avec les hommes. J'étais convaincu qu'une politique extérieure qui consistait tantôt à abandonner l'Espagne, tantôt à négliger l'Angleterre, tantôt à lui dire, quand elle nous proposait de faire en commun des affaires qui pouvaient cimenter l'alliance, qu'elle était trop active, qu'elle vou-

lait trop d'affaires à la fois, j'étais convaincu qu'une telle politique finirait par la refroidir.

J'étais certain que les questions qui dormaient à côté de nous tôt ou tard se réveilleraient, et qu'on arriverait devant elles avec moins d'alliances, avec moins d'appui en Europe, avec une malheureuse réputation de timidité, et que devant les affaires, cette réputation de timidité vous rendrait faibles, et vous ferait supporter peut-être des malheurs.

J'étais certain que, de même que, quant à la politique intérieure, on était allé jusqu'aux lois de non-révélation et de disjonction, de même, quant à la politique étrangère, on irait aussi heurter l'écueil, et qu'au nombre des concessions qu'on ferait, il y en aurait de bien dommageables pour le pays; et, en effet, il me semble qu'Ancône, grief sur lequel nous nous expliquerons dans le débat, a justifié les craintes que j'avais. (*Bruit.*)

J'étais certain aussi qu'au dedans cette habileté avec les hommes, cet art de leur plaire et de les toucher ne pouvait pas donner longtemps des majorités. Il n'y a qu'une chose qui domine les majorités, c'est une volonté forte, c'est le courage de savoir choisir entre ses amis et ses ennemis, c'est de dire aux uns : Je ne puis plus marcher avec vous; aux autres : Je vous suivrai jusque-là, et pas plus loin.

J'étais certain que bientôt cet art, qui consiste tantôt à s'appuyer sur le centre droit, tantôt sur le centre gauche; à dénoncer alternativement les uns aux autres; à dire aux doctrinaires, permettez-moi le mot : Nous voulons vous défendre du centre gauche et de ses chefs imprudents; et au centre gauche : Nous voulons sauver le pays de ces hommes irritants qui l'ont compromis et le compromettraient encore si on les laissait aux affaires; j'étais certain, dis-je, que cette politique, qui consiste à nous dénoncer les uns aux autres (*Très bien!*), ne réussirait pas longtemps, et qu'elle aboutirait à ce résultat inévitable, de réunir tout le monde contre soi. (*Réclamations au centre.*)

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. Il y a encore des exceptions.

M. Thiers. Soit. Au dehors, les difficultés se sont accumulées autour de vous.

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. A nos pieds.

M. Thiers. Apparemment que M. le président du conseil trouve que la situation n'est pas chargée de difficultés. J'admire son courage en ce cas. (*Rires approbatifs aux extrémités.*)

Je dis qu'au dehors les difficultés se sont accumulées sur vos têtes; qu'à la fois vous avez eu le malheur d'abandonner l'Espagne, qui ne pèse pas moins sur vos affaires, quoique abandonnée; que vous avez eu le malheur d'abandonner l'Italie, et que vous allez avoir peut-être le malheur d'abandonner la Belgique, et qu'après tous ces sacrifices, vous êtes arrivés à ce terme que vous êtes obligés de nous dire tous les jours que, sui-

vant le choix que nous ferons dans cette Assemblée, que, suivant le langage que nous tiendrons, nous aurons la paix ou la guerre. Le résultat donc de vos ajournements, de cette politique qui a reculé devant les difficultés, c'est d'être amenés à nous dire que, d'un vote, il dépend de nous de donner au pays la paix ou la guerre. Il y avait plusieurs années que nous n'avions pas entendu de telles paroles, et je m'honore d'avoir fait partie de cabinets qui n'étaient pas contrainsts de venir dire à la Chambre de telles choses, et de la menacer de la paix ou de la guerre, suivant tel ou tel vote qu'elle émettrait. (*Interruption.*)

Quant au dedans, le résultat de la politique suivie, c'est d'avoir amené le Gouvernement à cette situation qu'il a peut-être une majorité, je l'ignore, et je crois qu'il l'ignore comme moi (*On rit*) ; et qu'en attendant, il a contre lui, non seulement les hommes qui ont attaqué le Gouvernement à toutes les époques, mais les hommes qui, à toutes les époques, l'ont servi, et il me sera permis d'ajouter qu'il l'ont servi au milieu des plus grands dangers avec le plus grand dévouement.

On a dit que ces hommes avaient du dépit, on a dit que ces hommes étaient des ambitieux déçus. Qu'il me soit permis de dire une chose : un gouvernement est bien malhabile de venir, après quelques années, convertir en ambitieux déçus, en hommes dépités, en mauvais citoyens, les hommes qui l'ont servi, et sur lesquels il s'est longtemps appuyé. S'il était vrai que nous eussions dans le cœur les passions irritées que certaines gens nous prêtent, je m'en plaindrais encore au Gouvernement (*Exclamations au centre*) ; je me plaindrais à lui d'avoir, en si peu d'années, aliéné le cœur de tous les hommes qui lui étaient dévoués, et qui l'ont si fidèlement servi.

Eh bien, Messieurs, il n'est pas vrai qu'on ait aliéné le cœur de ces hommes ; ces hommes sont dévoués, mais ils sont dévoués à leur manière. (*On rit.*) Oui, Messieurs, il y a deux manières d'être dévoués ; il y en a de grands exemples que nous connaissons ; il y a une manière d'être dévoué, c'est de suivre un Gouvernement toujours, même dans ses fautes ; c'est de ne pas oser lui dire la vérité ; c'est de ne pas avoir le courage de se séparer de lui. Il y a un autre dévouement beaucoup meilleur, un dévouement qui sauverait toujours les Gouvernements s'il était toujours pratiqué : il consiste, à ses dépens, à savoir se séparer de lui, à lui dire la vérité, à ne pas le suivre dans ses erreurs.

Eh bien, ce n'est pas la première fois qu'il est arrivé depuis cinquante années que les plus fidèles serviteurs des Gouvernements se sont séparés d'eux ; à mesure que les divers Gouvernements qui se sont succédé ont dépassé le but qu'ils voulaient atteindre, et qu'ils ne devaient pas dépasser, ils sont arrivés à laisser sur la route les nombreuses générations d'amis qui les avaient servis. Eh bien, au lieu de voir là un sujet de reproche, c'est une leçon pour tout le monde : on devrait se demander, en voyant se séparer de l'administration tant d'hommes qui ont servi le pays, on devrait se demander si ces hommes sont des insensés ou des coupables, ou s'il n'y a pas au fond de leur cœur et de leur raison

des griefs fondés qui sont l'explication et la justification de leur conduite. Loin de les blâmer, vous devriez réfléchir, vous interroger plus sérieusement, et vous demander s'il n'arrive pas à ce Gouvernement comme à ceux qui l'ont précédé, de dépasser son but, et, en le dépassant, de laisser sur sa route les amis qui l'avaient le plus fidèlement servi à toutes les époques ? (*Marques nombreuses d'assentiment. — Légère agitation.*)

M. de Montalivet, ministre de l'intérieur. Messieurs, l'orateur qui descend de cette tribune vous a dit qu'il se réservait d'énoncer, à propos des divers paragraphes de l'adresse, les griefs particuliers qu'il avait contre l'administration. Nous réserverons donc nous-mêmes la défense pour cette époque de la discussion ; mais il nous sera permis, dès à présent, de faire remarquer à la Chambre le vague des accusations qui ont été dirigées contre nous.

L'honorable M. Guizot vous a dit que le cabinet actuel était funeste au Trône et au pays. L'honorable M. Thiers vient de vous dire que le cabinet manquait de tact, de discernement, et était incapable de comprendre et de décider les questions. Mais, Messieurs, après avoir reproduit plusieurs fois ce reproche, on s'est arrêté là. Aucune preuve n'est venue, jusqu'à présent du moins, justifier ces diverses accusations, qui sont trop graves pour qu'il soit permis de les laisser ainsi indécises et indéterminées. (*Approbation au centre.*)

M. Hippolyte Passy. Je demande la parole. (*Mouvement.*)

M. de Montalivet, ministre de l'intérieur. On a dit ensuite qu'on ne s'occuperait pas des questions de personnes ; et cependant la Chambre aura certainement remarqué qu'on a parlé beaucoup et presque exclusivement des personnes ; car on a commencé et on a fini en répétant que tous les hommes éminents de cette Assemblée, que tous les hommes qui avaient bien mérité du pays, que tous ceux qui avaient quelques titres à la noblesse de cœur par les services qu'ils avaient rendus à la nation depuis huit ans, étaient aujourd'hui en dehors des affaires ; et à cette occasion l'honorable M. Thiers, oubliant généreusement d'anciennes querelles, est venu défendre le premier orateur qui avait parlé pour le projet d'adresse ; oubliant, dis-je, avec une généreuse abnégation qu'il y a peu de temps encore, il déclarait ne vouloir des hommes que sans les choses. (*Rires approbatifs au centre.*) Les hommes se sont rapprochés ; il faudra bien qu'on nous dise ce que sont devenues les choses.

Au centre : Très bien ! très bien !

M. de Montalivet, ministre de l'intérieur. Et, en effet, Messieurs, remarquez que si le spirituel orateur est venu porter généreusement secours à son ancien collègue, à son récent antagoniste, celui-ci a parlé à son tour de l'opposition en termes... justes, je le reconnais, en termes que je m'honore d'avoir toujours employés envers elle, parce que je sais ses convictions et que je respecte toutes les convictions consciencieuses. (*Vive appro-*

bation.) Remarquez, dis-je (et il faut que le pays le sache, il faut que nous le lui disions), combien ce langage était nouveau dans sa bouche ; pour lui, l'opposition, c'est maintenant le parti progressif, réformateur, c'est le parti dont la mission est d'agrandir les libertés. Et nous, le parti du Gouvernement, nous ne pensons qu'au pouvoir, nous ne nous préoccupons des intérêts de la société que sous le rapport de l'ordre, laissant à d'autres le soin de défendre et d'augmenter les libertés du pays.

Messieurs, ce n'est pas ainsi qu'on parlait, récemment encore, de cette portion de la Chambre. (*Le ministre désigne le côté gauche.*) C'était un parti rétrograde, un parti qui, dans ses embrassements, devait étouffer la liberté. (*Aux centres : Très bien ! très bien !*) Et aujourd'hui ce parti, c'est le parti libéral et réformateur !

Non, non, Messieurs, l'opposition n'a pas seule ce noble privilège ; nous aussi nous sommes le parti libéral et réformateur, mais le parti libéral qui sait être sage, modéré, prudemment progressif, disposé à opérer les réformes pourvu qu'elles se présentent avec toute sécurité pour l'avenir du pays. (*Très bien ! très bien !*)

Oui, nous voulons le progrès ! oui, nous voulons l'agrandissement des libertés conquises en Juillet ; nous voulons pour le pays des destinées glorieuses ; mais nous voulons que tous ces progrès soient le résultat du temps et du développement des intelligences. C'est pour cela que nous mettons tous nos soins à maintenir ce repos qu'on essaie en vain de rabaisser sous le nom de soin des intérêts matériels. Oui, c'est pour cela que la tranquillité nous paraît une bonne et grande chose, parce que, pendant qu'elle règne, les masses s'enrichissent, travaillent, s'éclairent (*Très bien ! très bien !*), les intelligences se développent, et qu'insensiblement se manifeste ce véritable progrès des esprits, qui se résume un jour dans la législation ; car alors on peut passer sans danger de la théorie à la pratique ; ce progrès se fait naturellement, et on peut y applaudir. (*Très bien ! très bien !*)

Ainsi donc nous réclamons pour nous le nom que l'on attribue à d'autres ; c'est nous qui sommes parti gouvernemental et le parti réformateur ; c'est nous qui sommes, à la fois, le parti de la résistance et le parti de la conciliation. (*Très bien ! très bien !*)

Quelle distinction est donc venue faire ici mon ancien collègue du 22 février ! Ma mémoire n'est-elle plus présente ! est-ce que je ne me rappelle pas ces conférences que nous avons eues ensemble, et ne croyez pas que je vienne divulguer les secrets du conseil : non, ceci se passait à la face de la France, aux tribunes nationales ; c'est d'un commun accord que lui, à la Chambre des députés, et moi, à la Chambre des pairs, nous disions, au 22 février, que nous maintenions le système qui avait sauvé la France ; mais que nous voulions justifier ce système du reproche qu'on lui avait adressé, d'être rigoureux, irritant, impitoyable. Et en effet, un système politique a plusieurs parties ; il n'est pas chose si étroite, c'est une idée plus large, il peut renfermer à la fois plusieurs manières

d'agir selon les temps et les circonstances ! C'est ce que nous disions alors.

Et, s'il le fallait, c'est moi qui prendrai contre vous la défense de votre passé. Oui, quand dans les rues de Paris vous combattiez l'émeute, ce n'était pas de la politique irritante ou doctrinaire, vous faisiez une politique de nécessité, une politique nationale, et cela ne vous empêchait pas de désirer, au fond du cœur, comme moi, et d'appeler de tous vos vœux ce moment où vous pourriez enfin pardonner à ceux-là même que vous veniez de combattre sur la place publique. (*Très bien ! très bien ! — Longue approbation.*)

C'est là la politique que nous avons constamment suivie, et à laquelle nous avons dévoué toute notre vie.

Et qu'on ne se serve pas, comme tout à l'heure, de cette expression qu'on affectait de rendre dédaigneuse : « On vous a donné une mission. » Non, Messieurs, c'est en nous que nous l'avons trouvée, cette mission ; nous l'avons trouvée à toutes les époques de notre vie politique. M. le président du conseil l'avait trouvée en lui seul quand il disait, en 1830, que pas un soldat étranger n'entrerait dans la Belgique. Nous l'avons trouvée en nous-même quand, après la retraite d'un grand orateur, d'un grand citoyen, au 3 novembre, nous sommes venus courageusement affronter... (*Bruit... Agitation.*) Qu'on me pardonne de rappeler ce temps et les services que nous avons pu rendre à notre pays, puis qu'on nous attaque de toutes parts. Je vous en supplie, écoutez-moi ; car c'est mon honneur, c'est ma noblesse à moi (*Bravo !*), la seule dont je sois fier. (*Très bien ! très bien !*)

On n'a pas le droit de dire que tous les hommes qui ont rendu des services au pays, depuis la révolution de Juillet, sont hors des affaires.

Non, Messieurs, j'en atteste les ministres qui sont assis sur ces bancs, regardez et vous reconnaîtrez dans vos anciens collègues des hommes qui, comme vous, ont été courageux dans le danger, énergiques et modérés dans la résistance, qui comme vous ont appelé de tous leurs vœux le moment de pardonner ; et qui plus heureux que vous ont pu le faire sans danger pour le pays. (*Très bien ! très bien !*)

Lorsque le courage du premier orateur, courage dont vous avez eu du reste tant de preuves, a, je ne dirai pas fléchi, mais reculé devant certaines circonstances, lequel de nous deux est venu au secours de l'ordre public ? Cédant sans doute à des mouvements de conscience, il vous disait que l'article 291 n'existait plus, que les clubs étaient en quelque sorte légaux. A la veille de ce terrible procès des ministres de Charles X, procès qui faillit compromettre l'honneur de la révolution de Juillet, qui a recueilli l'héritage peu envié alors ? C'est nous, Messieurs, il faut bien qu'on me permette de le rappeler, puisqu'on veut nous dénier notre part dans ces grands événements de notre histoire contemporaine. (*Très bien !*)

Après la mort de Casimir Périer, qui était au pouvoir ? Lorsqu'un funeste fléau désolait le pays, lorsque deux guerres civiles, l'une à Paris et l'autre en Vendée, éclataient à la fois, qui était aux affaires ? C'est nous, Mes-

sieurs, et ce n'était pas alors seulement de la politique de parole et d'intention que nous faisions, c'était de la politique d'action. (*Très bien!*)

Messieurs, vengeons ici la politique à laquelle nous nous sommes associés ensemble, montrons-la telle qu'elle a toujours été, c'est-à-dire courageuse, énergique dans le danger, mais modérée, mais douce jusque dans la victoire, et surtout après la victoire.

Montrons ces lois humaines qui furent présentées au moment même où une révolution venait d'éclater, et où les partis ardents voulaient profiter de la sévérité des lois anciennes pour détruire ce qu'ils regardaient comme un obstacle ; rappelez-vous ces lois dans lesquelles toutes les lois étaient modifiées, toutes les peines étaient abaissées. Rappelez-vous le procès des ministres, rappelez-vous que vous-même et toute la France avez applaudi à l'indulgence dont on a usé avec des ministres bien coupables, et vous trouverez là le premier anneau d'une chaîne généreuse qui devait finir par l'amnistie. (*Vive approbation.*) On a eu raison de le dire, oui, cette amnistie est la vôtre, elle est aussi celle de la Couronne, il nous est permis de nous servir de cette expression, à l'exemple des deux orateurs qui m'ont précédé ; oui, elle est l'œuvre de la Couronne, elle est la vôtre aussi ; mais je ne comprends pas qu'on vienne nous dire qu'elle est l'œuvre d'un cabinet vaincu. Nous n'avons jamais été vaincus, et l'amnistie a été, au contraire, notre plus belle victoire sur les partis ! Nous sommes donc restés fidèles à la même politique depuis le jour où pour la première fois nous avons été appelés aux affaires, c'est au dedans la politique de résistance, quand elle est nécessaire ; de conciliation quand elle est possible ; au dehors, une politique pacifique, mais honorable, dans laquelle la France se tient appuyée sur le pommeau de son épée. (*Nombreuses marques d'approbation.*)

M. Hippolyte Passy se présente à la tribune.

M. le Président. Si l'on suit l'ordre des inscriptions, c'est à M. Billault qu'appartient la parole.

Voix diverses : Non ! non ! Parlez, monsieur Passy.

M. Hippolyte Passy. Messieurs, je n'ai pas le goût de l'opposition ; je sais que les affaires publiques présentent souvent des complications graves, et qu'il est des fautes que les ministres, quelque habiles qu'ils soient, ne sont pas maîtres d'éviter. D'un autre côté, un Gouvernement nouveau est assujéti à des embarras qui lui donnent droit à des ménagements, et ce n'est jamais sans regret que ses amis viennent manifester leurs dissentiments.

On a demandé qu'on précisât : je ne veux pas plus qu'un autre anticiper sur la discussion des articles, mais cependant, j'en conviens, il est des faits, il est un ordre d'examen qui appartient à la discussion générale, et je vais faire cet examen ; je viens, en un mot, dire tour à tour mon opinion, et sur la politique intérieure, et sur la politique extérieure.

Je commencerai par la politique extérieure.

Après la révolution de Juillet, le système à suivre dans les relations extérieures était clairement dicté par les circonstances. L'expulsion de la branche aînée des Bourbons avait semé de vifs regrets, excité de profondes anxiétés parmi les Cours du nord de l'Europe : c'était une infraction éclatante au principe sur lequel reposent les Gouvernements, et à défaut de tout autre avertissement, les agitations populaires qui se manifestaient au delà du Rhin et des Alpes leur révélaient la gravité de l'événement. Nul doute que si la France eût été moins puissante, ou si les puissances du nord eussent été moins embarrassées par les agitations dont quelques parties de leurs Etats étaient le théâtre, la paix eût été impossible à maintenir. Mais tous étaient vulnérables, tous le sentaient, et la paix était possible ; la paix, qu'un Gouvernement sage et éclairé fait constamment ses efforts pour maintenir ; la paix, qu'il ne faut abandonner que quand l'honneur national le commande.

Dans cette situation, c'était à la France à montrer qu'elle respecterait l'état intérieur des autres puissances, mais à condition qu'on respecterait le sien, et que, prête à tous les événements, elle saurait repousser les attaques et rendre le mal pour le mal. Cette politique a été suivie, et nous en avons recueilli les fruits. En donnant au monde une haute idée de la sagesse et de la résolution de la France, elle appela à se rapprocher d'elle les peuples avec lesquels nous avons des analogies de situation ou des sympathies de principes. Elle nous permit de les servir dans la mesure que permettaient la justice et la raison ; elle nous donna des alliés, et la France en devint plus forte et plus redoutée.

Messieurs, cette politique existe-t-elle encore ? Cette politique à laquelle nous avons dû la création du royaume de Belgique, l'occupation d'Ancône, le triomphe de la cause constitutionnelle à Madrid et à Lisbonne, le traité de la quadruple alliance, cette politique existe-t-elle encore ? Je le sais, Messieurs, les ministres diront : oui ; ils me diront que le système n'a pas changé. Eh bien ! quant à moi, j'ai peu de foi dans les assertions ; quand les actes sont là, je les examine, et c'est aux actes que je demande ce que cette politique est devenue. Je vais donc passer quelques actes en revue.

Qu'est devenu le traité de la quadruple alliance ? L'Espagne évidemment a été abandonnée à la merci des événements et aux intrigues des puissances absolutistes. A Dieu ne plaise que la cause constitutionnelle y succombe ! A Dieu ne plaise que l'Espagne retombe sous le joug corrompateur de l'absolutisme ! Mais qu'a-t-on fait ? et le Gouvernement croit-il qu'il n'y ait pas de danger dans cet abandon ? Rappelez-vous un fait récent ; rappelez-vous l'exaltation des organes du parti légitimiste à la simple nouvelle que la princesse de Beira et le fils aîné de don Carlos avaient traversé heureusement la France. On vous a dit que vainement le Gouvernement de don Carlos se serait engagé envers le Gouvernement français, s'il arrivait à Madrid, à ne pas recevoir sur son territoire un autre prétendant, qu'il aurait besoin du parti qui lui aurait frayé la route de son trône, et que

la loyauté espagnole saurait, au moment opportun, rendre à la loyauté française les services qu'elle en aurait reçus. Eh bien ! Messieurs, dans ces seules assertions, ne voyez-vous pas l'abandon d'une politique désirable dans l'intérêt du pays ? Ne voyez-vous pas un grave danger ? Le Gouvernement n'a rien fait pour le prévenir.

Je vais prendre un autre fait qui ne donnera probablement pas lieu à de vives discussions parce qu'il est accompli : je vais prendre l'affaire suisse. Je n'examinerai pas s'il a été habile, prudent d'attacher tant d'importance au séjour en Suisse de Louis-Napoléon ; je n'examinerai pas s'il a été sage de le revêtir aux yeux de l'Europe du caractère de prétendant ; je n'examinerai pas s'il était raisonnable de faire sortir Louis-Napoléon de l'obscurité dans laquelle il était de son intérêt de demeurer ; je raisonnerai comme si le Gouvernement avait eu des motifs suffisants, réels, pour préférer qu'il allât recevoir des ovations en Angleterre à ce qu'il restât en Suisse. En me plaçant à ce point de vue, en acceptant cette hypothèse, je ne sache rien de plus inhabile que la conduite du Gouvernement.

Messieurs, la Suisse, comme tous les Etats d'Europe, renfermait dans son sein des partis qui se disputaient la prééminence. Comme tous les petits Etats, la Suisse cherche à s'appuyer constamment sur quelque une des grandes puissances voisines. Depuis la révolution de Juillet, dominait en Suisse le parti démocratique modéré ; ses affections étaient françaises. Un Gouvernement habile aurait évité avec soin, et je le dis à dessein, après l'incident déplorable et inexplicable de l'affaire Conseil ; un Gouvernement habile, dis-je, aurait évité avec soin de faire aucun acte qui pût choquer l'orgueil suisse, blesser les sentiments de la nation.

Supposons-le, et je raisonne en me plaçant dans l'hypothèse du Gouvernement, contraint de faire à la Suisse une demande difficile, délicate, le Gouvernement, s'il eût été prudent, eût procédé avec mesure, il eût posé cette simple question : « Qu'est le prince Louis-Napoléon ? » Sur la réponse, il aurait ou demandé l'expulsion, ou des garanties que la loyauté de la Suisse ne pouvait pas lui refuser.

Qu'a-t-on fait au contraire ? C'est par la menace, en traitant avec hauteur et dédain la Diète suisse qu'on a réclamé l'expulsion du prince.

Vainement on me dira que le cabinet en est venu à ses fins, que Louis-Napoléon n'est plus en Suisse ; je réponds que le cabinet n'en est pas venu à ses fins, que Louis-Napoléon est sorti de Suisse, mais volontairement, et qu'il pourrait rentrer demain à Arenenberg sans qu'il existât un acte de la Diète, ou même un acte du canton auquel il appartenait, qui permit de lui faire repasser la frontière.

Je dis donc que le Gouvernement n'a pas atteint son but ; car il avait déclaré qu'il ne se contenterait pas de moins que d'une décision légale de la Diète.

Maintenant, je demande d'où peut être venue au cabinet l'idée de traiter si cavalièrement la Suisse. Est-ce la faiblesse de sa population qui lui a valu un langage si hautain, si déplorable ? Je ne le crois pas. Est-ce

la forme de son Gouvernement ? J'espère que non ; mais ce que j'affirme, c'est que si un prétendant plus sérieux eût ouvert avec la France des communications alarmantes, soit du sein de l'Autriche, soit du sein de la Prusse, certes on n'eût pas demandé son expulsion de la même manière.

Le Gouvernement est arrivé à ce résultat en Suisse qu'il y a affaibli la sympathie française, qu'il y a relevé le parti qui n'est pas l'ami de la France ; et s'il y a un Gouvernement qui doive se féliciter de ses actes, il faut le chercher de l'autre côté du Rhin. Je veux le croire, il n'y a eu dans la conduite du ministère qu'imprudence, que fougue irréfléchie ; mais cependant je dirai que toutes les fois que je vois notre cabinet faire des actes qui peuvent compromettre nos alliances, étouffer au dehors les sympathies dont nous pouvons être l'objet, j'avoue que je ne suis pas sans inquiétude ; car il est une politique dont les suggestions sont si captieuses et qui va si bien aux hommes disposés à sacrifier les intérêts de l'avenir aux intérêts du moment, que je crains toujours que nous n'y soyons entraînés. Cette politique n'est pas nouvelle, et j'en citerai un exemple mémorable.

Messieurs, sous le règne de la reine Anne, le parti jacobite en Angleterre était calme et assez paisible ; la raison en était simple : ce parti espérait que la reine Anne préparerait les voies au trône pour le prétendant. La reine Anne mourut, la dynastie de Brunswick vint. Les jacobites devinrent fort ardents ; ils menacèrent le Gouvernement, et alors se trouvait au pouvoir un homme dont le nom est célèbre dans le monde, sir Robert Walpole. Voici la politique à laquelle il recourut.

La France était la puissance menaçante. Louis XIV, au mépris des engagements contractés à Utrecht, avait salué roi de la Grande-Bretagne le fils de Jacques II. C'était de la France que se défiait sir Robert Walpole ; il imagina que le meilleur moyen de gagner la France consistait à aller au-devant de ses vues, à avoir pour elle des déférences telles que la France ne pût rien espérer de mieux de tout autre Gouvernement. L'Angleterre abandonna tous ses alliés, l'empereur lui-même, et entra très avant dans les négociations qui nous donnèrent la Lorraine. Et quand l'opposition se plaignit en Angleterre de cette politique, on lui répondit que c'était une politique habile, prévoyante ; car, disait-on, nous tenons la France en échec par notre alliance avec elle, et quand la dynastie de Bourbon aura traité longtemps avec la dynastie de Brunswick, il sera impossible que, sans manquer à la loyauté, elle essaie de la renverser.

Savez-vous ce qui est arrivé ? L'empereur Charles VI mourut. Une question territoriale très grave mit les deux Gouvernements aux prises, et la France n'eut rien de plus pressé que d'expédier le prétendant et de le secourir d'hommes et d'argent.

Messieurs, je ne crois pas que le Gouvernement en soit venu à adopter complaisamment cette politique, mais je crois qu'il est sur la pente qui y conduit. Quand vous discuterez les articles, beaucoup de faits vous le démontreront. L'affaire d'Ancône et d'autres affaires vous prouveront que vos allian-

ces naturelles sont près de finir ou n'existent même déjà plus. Je ne veux pas entrer plus avant dans la question des affaires étrangères, qui se présentera bientôt; je vais parler de l'intérieur; je prie la Chambre de m'accorder encore un moment d'attention.

Messieurs, la situation intérieure présente quelque chose d'étrange. Le temps a calmé les passions. Les partis n'ont plus rien de l'irritation menaçante qu'ils avaient autrefois. Les intérêts matériels ne sont pas en souffrance, et cependant les hommes prévoyants qui voient loin devant eux ne sont pas sans inquiétude sur l'avenir. Il semble qu'il y ait des embarras dans les rouages du Gouvernement, que nous soyons sur une pente au pied de laquelle se trouvent des périls d'une effrayante gravité.

Cette situation a des causes : les unes appartiennent à l'ascendant des événements, les autres à des fautes qu'on pouvait éviter; pour être équitable, il faut faire la part des choses et des personnes. Messieurs, c'est une œuvre longue, difficile, périlleuse parfois, que l'établissement d'un Gouvernement représentatif; l'influence des mœurs, des habitudes, des souvenirs, contractés sous le régime antérieur est un obstacle au développement du système nouveau. Ce n'est pas seulement sur la société que cette influence agit, les pouvoirs eux-mêmes ont peine à se pénétrer de l'esprit que réclame la situation nouvelle. De là, Messieurs, des incertitudes, des fluctuations, des oscillations qui ne cessent que du jour où les pouvoirs ont appris à ne rien abandonner, comme à se contenter de leur sphère d'activité propre.

Messieurs, après la révolution de Juillet, l'influence de la Chambre fut excessive. La raison en est simple : les Chambres, au nom et aux applaudissements du pays, avaient donné la Couronne. C'était à elles à consolider leur ouvrage; c'était à elles à contenir et à réprimer cette exubérance de vie et de mouvement d'où étaient nés tant de périls, tant de désordres, et malheureusement tant d'attentats. Les Chambres remplirent leur mission, et la situation devint plus régulière; mais rarement, Messieurs, un pouvoir rentre dans la situation normale sans qu'un peu d'affaissement se fasse sentir; des circonstances extérieures y contribuaient; le pays avait été effrayé; beaucoup d'hommes honorables redoutaient jusqu'au bruit de la tribune. Ils auraient voulu que les questions politiques fussent terminées, qu'on n'eût plus qu'à s'occuper d'affaires; et, sous cette influence, la situation des Chambres s'affaiblit, les attachements politiques se relâchèrent, les actes du pouvoir furent contrôlés moins sévèrement; et alors les intérêts personnels ont pris un cours plus libre, un essor plus hardi.

Nous avons vu plusieurs ministères se succéder dans un court intervalle, et ces ministères ont tous trouvé sur les bancs de la Chambre une majorité également prête à les accueillir. La Chambre, en se montrant indifférente au choix des personnes, a paru montrer qu'elle l'était aussi au choix des systèmes. (*Réclamations diverses.*)

Un membre : C'est injurieux pour la Chambre!

M. Hippolyte Passy. Puisque cette assertion excite des murmures, je répète que la Chambre, en se montrant indifférente au choix des personnes, a paru indifférente au choix des systèmes. (*Dénégations.*)

J'adresserai à la Chambre une simple question : Pourquoi un changement de personnes, s'il n'y a pas changement de système? Qu'on réponde! (*Mouvement. — Agitation.*)

M. Lemer cier. Nous ne sommes pas disposés à recevoir de pareils compliments.

M. Hippolyte Passy. Messieurs, il n'y a pas de modification, si légère qu'elle soit, dans l'attitude respective des pouvoirs, qui n'ait pour effet d'égarer quelques intelligences, et d'enfanter de mauvaises doctrines. Aussi, avons-nous entendu prêcher une foi politique toute nouvelle : des hommes qui, assurément, n'auraient pas tenu le même langage trois ans plus tôt, nous ont dit que les Chambres étaient impropres à l'action gouvernementale; que leur véritable mission consistait à approuver ou à rejeter les lois qu'on leur présentait; mais qu'elles devaient s'abstenir de toute intervention dans la haute direction politique, et rester étrangères à la pensée gouvernementale.

Au centre : Qui a dit cela?

M. Hippolyte Passy. Assurément, Messieurs, ce n'était là que le fruit de conceptions malades de quelques écrivains isolés; mais l'insistance avec laquelle on les produisait ne laissa pas que d'émouvoir quelques personnes; je m'en préoccupai aussi, non pas que je craignisse que ces doctrines n'eussent de l'écho dans le pays, non pas que je ne susse que si, par malheur, quelques imprudents en essayaient la réalisation, elles amèneraient de telles fautes et de tels mécomptes qu'il faudrait les abandonner; mais, je dois le dire, la situation du ministère n'était pas ce que j'aurais désiré, pour écarter les conjectures de la malveillance.

Messieurs, il importe, non seulement dans l'intérêt du pays, mais dans l'intérêt bien entendu de tous les pouvoirs eux-mêmes, que chaque ministère ait sa signification propre, et soit l'émanation d'une opinion parlementaire : tout ministère qui ne remplit pas cette condition laisse la situation du pouvoir faible et incertaine. Or, telle était évidemment la situation du ministère : le ministère n'était pas né dans des circonstances parlementaires. Personne, je le crois, ne peut le contester : il a reçu, dans la session dernière, de nombreux échecs, et sa persistance à rester au timon des affaires a montré que la pensée de la Chambre n'était pas traitée par lui avec toute la déférence désirable. (*Mouvements divers.*)

On a dit, Messieurs, que si le ministère s'était emparé d'une de ces questions parlementaires qui avaient dans cette enceinte une majorité assurée, que s'il se la fût rendue propre, et qu'il eût lié sa destinée au succès de cette question, il se serait affermi.

Telle est aussi mon opinion; je ne doute pas que si le ministère eût lié son sort à l'une des questions qui avaient la majorité dans cette Assemblée, le ministère serait plus fort et aurait probablement la majorité; le mi-

nistère ne l'a pas fait, et voici ce qui en est résulté; le ministère ne l'a pas fait : il s'est dès lors condamné, je ne dis pas à être sinon choqué, mais au moins à paraître dans un état de faiblesse qui devait l'exposer à des exigences fâcheuses, venues de plusieurs sources, et qui sont devenues pour lui de plus en plus importunes et regrettables.

Je vais signaler une de ces exigences. Je ne voudrais pas exagérer, je ne voudrais pas attacher plus d'importance, que les faits n'en méritent, à ce qu'on appelle conquêtes individuelles, conversions utiles ou fructueuses. Je le sais, de tout temps, les intérêts ont eu une influence malheureusement trop décisive sur les opinions, et c'est en contentant les intérêts qu'on a essayé de capter les opinions; et je le crains, de longues années s'écouleront encore avant que les progrès de la morale publique, rendant ce moyen de gouvernement inutile, y fassent complètement renoncer.

Je dois le dire, je crois qu'on a toujours attribué à ce moyen de gouvernement trop d'efficacité. Les journaux même n'ont pas besoin des concessions, des sacrifices qu'on leur fait. Tout journal n'existe qu'à condition de représenter une opinion existante dans le pays, et de s'adresser à une certaine quantité de lecteurs avec les sentiments desquels il est en sympathies. Si un cabinet était l'expression d'une opinion parlementaire, ce cabinet assurément trouverait l'appui qu'il est contraint d'acheter à si haut prix aujourd'hui.

Quant à moi, je ne doute pas, et je reste malheureusement convaincu, que si les journaux obtiennent des sacrifices si exorbitants, c'est qu'on ne leur demande pas seulement de soutenir le système, mais qu'on leur demande encore des éloges pour les personnes.

Je vais aborder un terrain délicat; je le ferai, j'espère, avec toute la réserve nécessaire.

Moins un ministère a d'appuis dans le sein des Chambres, plus il est difficile qu'il échappe à la nécessité d'user largement des moyens de gouvernement dont je viens de parler. A défaut d'appui de l'opinion, à défaut d'hommes liés à son sort par des sympathies politiques, il est obligé de chercher des appuis, et il en trouve qui malheureusement lui demandent moins compte de ses actes et de ses maximes, que des avantages dont il paie leurs services. (*Mouvement.*)

Et ce n'est pas tout, Messieurs; un ministère, dans la situation que je viens de décrire, subit aussi les exigences de ses amis. Un tel ministère plus qu'un autre craint qu'on l'abandonne, qu'on passe sous le drapeau de ses adversaires.

On lui demande souvent des concessions, et je crois avec un grand regret que souvent il les fait.

C'est là ce qui explique les reproches que j'entends adresser, et auxquels, pour mon compte, je ne veux pas attacher une importance exagérée.

Mais dans certains actes du Gouvernement, dans ces actes qui semblent commander trop souvent la faiblesse et les imperfections de l'espèce humaine, je crains toujours qu'on aille trop loin. Ce que je dis à l'administration actuelle, je le dirais à toute autre. A l'administration actuelle comme à toute au-

tre, je dirai : « Soyez sobre de ces moyens de gouvernement, ne les employez pas trop. Rappelez-vous que si vous favorisez dans un intérêt électoral des prétentions locales, vous satisfaites un arrondissement, mais vous répandez, vous accréditez ailleurs l'idée que le Gouvernement manque d'équité, que le Gouvernement n'agit pas avec impartialité, et qu'il tient compte des opinions politiques là où il devrait ne considérer que les intérêts généraux. »

Et quant aux convoitises individuelles, elles font naître des prétentions qui se multiplient à mesure que le Gouvernement leur confère des avantages : et puis il advient un jour où il ne peut plus satisfaire à ces exigences, parce qu'elles sont trop nombreuses, parce que les ressources de l'État n'y suffiraient pas. Alors ces convoitises se dressent contre l'administration, et l'administration tombe, parce que les hommes impartiaux et désintéressés ne viennent pas à son secours, et souvent même applaudissent à sa chute.

Ce fut là un des grands torts de l'administration de 1823; elle commit d'autres fautes, une loi est une de celles que le pays ne lui a point pardonnées.

M. de Montalivet, *ministre de l'intérieur*. Elle a eu de plus grands torts; la loi sur le droit d'aînesse.

M. Hippolyte Passy. Je ne saisis pas bien l'interruption; j'espère que dans un sujet aussi délicat la Chambre ne trouvera pas que je sois sorti des bornes des convenances. (*Non! non!*)

Ce que je dis, le ministère lui-même en est convaincu; il sait les reproches qu'on lui fait sur sa faiblesse, et cette faiblesse n'est pas contestée. (*Plusieurs* voir : Si! si!) Non, elle ne l'est pas. (*Nouvelles dénégations.*)

Messieurs, j'en demande pardon à la Chambre, depuis un an voici le langage que j'entends tenir par les amis du ministère : « Le ministère est faible; il a besoin de se modifier; quand il aura remplacé quelques-uns de ses membres, il reprendra de la force. »

Ce langage, je l'ai entendu tenir par les amis les plus dévoués du ministère, et je dois ajouter que quelques-uns d'entre eux m'ont dit qu'ils n'avaient appuyé à la fin de la session dernière le ministère que dans l'espérance de le retrouver modifié au commencement de cette session.

Je ne sais pas aussi bien ce que le ministère a répondu; mais si je suis bien informé, cette intention de se modifier, le ministère l'a déclarée plus d'une fois; il a dit à ses amis : « Nous nous modifierons, quelques portefeuilles seront changés; le ministère aura plus d'ensemble, il sera plus fort. »

Eh bien! une telle situation, je la conçois pour quelques jours, pour une semaine; mais quand elle dure près d'une année, croyez-vous que le pouvoir y gagne, et que cet état de choses puisse subsister. A tort ou à raison, le public est imbu de cette idée que l'administration doit se modifier. Peut-elle, dans une telle situation, travailler au bien du pays et être entourée de la considération qui lui est due? Non, cela n'est pas possible.

Et savez-vous ensuite ce qui arrive, si l'administration passe pour devoir se modifier, on l'annonce hautement à l'avance? Eh! mon

Dieu ! savez-vous ce qu'on déclare ? On va jusqu'à affirmer qu'il y a des ministres qui offrent les portefeuilles de leurs collègues. (*Rires et dénégations.*) On dit que les chefs du cabinet négocient les portefeuilles de leurs collègues. Que peut en penser le pays ? car c'est un étrange spectacle que celui d'une administration dont les chefs offrent ainsi les dépouilles de leurs collègues.

M. le comte Molé, *président du Conseil, ministre des affaires étrangères*. Il n'y a pas un mot de vrai : vous en promettez bien plus que nous.

M. Hippolyte Passy. M. le président du conseil m'a adressé deux interpellations.

La première, la voici : Nous ne négocions pas de portefeuilles. Quant à moi, je ne sais pas si M. le président du conseil négocie des portefeuilles. (*Rumeurs. — Parlez ! parlez !*) Je dis que je ne sais pas quels sont les actes de M. le président du conseil en matière d'offres de portefeuilles ; mais je dois le prévenir d'une chose dans son intérêt.

M. le comte Molé, *président du Conseil, ministre des affaires étrangères*. Merci !

M. Hippolyte Passy. C'est que le bruit en est fortement accrédité. Dans l'intérêt de sa loyauté comme ministre, je l'engagerais à le démentir hautement à cette tribune.

Au centre : Non ! non ! (*Agitation.*)

M. Hippolyte Passy. Ne croyez pas, Messieurs, que l'attitude et la faiblesse du ministère n'aient pas porté leurs fruits. Ne voyez-vous pas poindre au bout opposé de l'horizon politique des nuages qui menacent de s'amonceler ? Croyez-vous que ce soient des faits dénués de toute importance que les entreprises du clergé ? (*Interruption au centre.*)

A gauche : Parlez ! parlez !

M. Hippolyte Passy. Je dis que ce ne sont pas des faits dénués de toute importance que les entreprises récentes du clergé, et les pétitions pour la réforme électorale. (*Agitation prolongée.*)

M. le Président. Je réclame un peu de silence.

M. Hippolyte Passy. Messieurs, personne plus que moi ne désire que la religion soit grande et honorée dans notre pays ; personne plus que moi ne sent combien il importe que ses enseignements soient la sanction des sentiments moraux que nous devons désirer de voir régner dans toutes les classes de la société ; mais l'empire de la religion, je ne sais rien qui le compromette davantage que les abus que font ses ministres d'une autorité qui ne leur est confiée que pour entretenir les populations dans les voies de la justice et de la piété. (*Très bien !*)

Eh bien ! de tels abus, nous venons de les voir renaître comme dans les plus mauvais jours de la Restauration. D'où cela vient-il ? De ce que, depuis un an, on ne tient pas au clergé le langage digne, ferme et réservé, qu'on doit lui faire entendre ; de ce qu'on lui a fait des avances auxquelles il n'a pas

répondu, de ce qu'on lui a offert des attributions qu'il n'a pas voulu accepter. (*Rumeur.*)

Messieurs, le clergé, il faut le savoir, est fidèle aux vieux enseignements. Il ne lui est pas donné, à lui, de changer ses doctrines au gré des événements de la politique mondaine ; toutes les fois que vous irez au-devant de lui, que vous lui ferez des avances qu'il prendra pour des marques de faiblesse, le clergé, par ses actes, vous apprendra qu'il n'a pas oublié qu'il a été une des grandes puissances politiques de ce monde.

Quant aux pétitions pour la réforme électorale, j'ai peu de choses à en dire. (*Exclamations au centre.*)

Il est évident pour moi que tout est facile dans cette ardeur qui se manifeste pour le changement de la loi électorale ; il est évident pour moi que la main ardente des partis est là pour recueillir et développer un nouveau germe de désordres. Mais croyez-moi, Messieurs, si l'attitude du Gouvernement était ferme, si l'administration imprimait au public cette confiance dans ses actes, qui serait si nécessaire, vous ne verriez pas ces pétitions. (*Bruit.*) Il y a quatre ans qu'on travaille à les obtenir : pourquoi n'a-t-on pas réussi ? Pourquoi, cette année, ont-elles obtenu tant de succès ?

Messieurs, il faut voir les choses telles qu'elles sont ; c'est parce que l'attitude du pouvoir n'est pas ce qu'elle devrait être que ces pétitions ont été signées ; c'est là une preuve de plus qu'une administration faible fait souvent autant de mal qu'une administration mal intentionnée ; car il est évident pour les hommes qui connaissent les départements que les espérances des partis extrêmes se sont réveillées dans le cours de l'année dernière.

Encore un mot, Messieurs, et je quitte la tribune ; et ce mot, c'est à vous, Messieurs, qui siégez en face de la tribune, que je l'adresse.

Un membre : Parlez à la Chambre !

M. Hippolyte Passy. Messieurs, vous êtes les amis sincères de l'ordre, et surtout vous croyez l'être plus qu'aucune autre fraction de l'Assemblée ; c'est là votre caractère distinctif ; c'est là le sentiment qui dirige vos actes et votre politique. Messieurs, vous avez vu quarante ans de révolution compromettre dans ce pays tous les intérêts, toutes les destinées ; vous désirez que le pouvoir reprenne sa force ; vous désirez qu'il reprenne son autorité, et c'est dans l'espoir de lui prêter force et durée que vous l'appuyez de vos suffrages.

Messieurs, je rends justice aux sentiments auxquels vous obéissez ; moi aussi, j'ai voté avec vous, et dans des jours plus difficiles que ceux que nous voyons aujourd'hui ; mais, croyez-moi, il n'y a point de fraction de cette Assemblée dont les erreurs et les fautes, quand elles sont commises, soient plus fécondes en périls que les vôtres. Plus d'une fois, Messieurs, les hommes les plus dévoués au pouvoir, en ne sachant pas se séparer à temps d'une administration ou trop faible, ou trop passionnée pour remplir sa mission, ont laissé s'aggraver des situations qu'il était facile de rectifier à leur origine, et cela est

arrivé surtout, quand, au fond des débats engagés, il y avait des questions d'influence gouvernementale.

Ne renouvelez pas, Messieurs, une telle faute; examinez votre situation, dans l'intérêt du pays; voyez s'il vous convient de soutenir une administration évidemment trop faible pour faire le bien du pays. Je n'en accuse pas les hommes, quant à moi; j'en accuse une combinaison qui n'a pas été heureuse, une origine qui n'a pas été suffisamment parlementaire. Mais il est temps, croyez-moi, que vous vous prononciez; et si vous ne le faites pas, prenez-y garde, vous courez risque de compromettre, non pas seulement votre intérêt comme parti politique, ce qui est peu de chose, mais l'avenir du pays, qui a besoin en tout temps qu'une administration ferme et habile préside à ses destinées.

Aux extrémités : Très bien! très bien!

M. Roux. Messieurs, vous ne vous attendez pas, sans doute, à ce que je réponde au savant orateur qui descend de cette tribune; je ne viens pas même faire un discours, l'état de ma santé ne me le permet pas; mais ma conscience me faisait un devoir impérieux de parler dans cette grave circonstance. Mon opinion sera nette et franche, comme elle l'a toujours été.

Si nous sommes appelés ici de tous les points de notre chère et belle France, c'est pour y former un faisceau de lumière qui éclaire et guide les intérêts du pays; chacun de nous doit donc ici le tribut de ses propres inspirations; il doit aussi y faire réfléchir les impressions qu'il a reçues au milieu de ses concitoyens. (*Au centre* : Très bien!)

Je ne faillirai point à ce double devoir; et d'abord, pour ce qui me concerne, je dirai que je suis attristé de voir nos débats parlementaires commencer sous des auspices aussi fâcheux.

La France a conquis, il est vrai, une immense liberté, mais il ne faut pas que cette liberté, qui doit faire son bonheur et sa force, soit pour elle une cause d'éternelles perturbations. Il faut que les hommes puissants par leur génie le soient aussi par leur raison, et surtout il faut qu'ils nous commandent par le désintéressement et la pureté de leur patriotisme; il ne faut pas, Messieurs, qu'ils veuillent le pouvoir pour le pouvoir, quand ils nous avaient appris, à leur plus grande gloire, qu'ils ne voulaient du pouvoir que pour le triomphe de leurs opinions, qui étaient aussi les nôtres. (*Aux centres* : Très bien!)

Eh bien! Messieurs, je dirai très franchement que je crois que les hommes dont je parle font fausse route depuis un an, et j'en suis profondément affligé, affligé pour eux qui y perdent une si grande et si juste renommée, affligé pour le pays, dont l'honneur et la force sont en raison de la sagesse de ses grands citoyens et de la vénération qui les entoure. (*Aux centres* : Très bien!)

Je ne parlerai point des reproches que l'on fait aux dépositaires du pouvoir; ils sont là pour se défendre, et je désire ardemment qu'ils le fassent avec succès. Je dirai, toute-

fois, que ces reproches cachent mal le but principal qui les dicte. On feint des tendances qui n'existent pas; on accuse dans le seul but de condamner; cette tactique est indigne de ceux qui la dirigent.

Voilà, Messieurs, les inspirations de ma conscience; je vais maintenant vous dire quelques mots de mes concitoyens, dont j'apporte ici les récents témoignages :

Ils n'avaient d'abord ajouté aucune foi aux bruits de coalition, dont les journaux avaient publié le honteux programme; ils la croyaient impossible.

La nomination du Président les a peu touchés (*Rires*); ils savent que notre honorable Président a les formes, permettez-moi l'expression, un peu saccadées; ils savent aussi qu'on fait à sa politique le reproche d'être un peu trop indépendante; ils avaient compris que par ces causes sa nomination devait souffrir quelques difficultés.

Mais la composition de la Commission chargée de rédiger le projet d'adresse au discours du Trône les a vivement touchés; ils se sont demandé si nous étions en présence d'une conflagration générale des intérêts européens, ou si le chef de l'Etat conspirait avec ses ministres contre les libertés du pays.

Voilà, Messieurs, suivant eux, les grands événements qui auraient pu grouper ensemble, dans le même but, des hommes d'opinions si différentes. Mais quand ils ont su par quel concours les nominations avaient été faites, ils n'ont plus vu que les effets déplorables de cette coalition qu'ils avaient cru impossible. Alors ils se sont justement alarmés des conséquences morales surtout qu'ils devaient produire.

En effet, Messieurs, l'honneur national ne doit-il pas être affligé de tant de déconsidérations. Que deviennent la foi et le saint respect des citoyens, quand leurs plus grandes illustrations politiques descendent dans le champ des manœuvres vulgaires?

Croyez-le bien, Messieurs, ce désappointement de la foi politique est mille fois plus redoutable que l'émeute sur la place publique, parce que celle-ci concentre et excite le courage des bons citoyens, et que l'autre le divise, émousse leur force morale et tue leur patriotisme.

Les conjurés veulent renverser le ministère, ils ne le cachent pas (*Rire approbatif aux centres*), c'est là leur but. Il est bien plus manifeste dans le projet qui vous est soumis que dans l'adresse des 221. J'en tire cette conséquence inévitable que ce projet d'adresse frappe une autorité au-dessus de celle des ministres; car il renferme une injonction qui n'est motivée ni par l'opinion du pays, ni par l'état des choses. Je sais qu'on nous parle de prévoyances, de précautions politiques; il y a toujours des mots pour colorer les idées.

Pour moi, Messieurs, je ne veux point de politique métaphysique; j'aime une politique de raison qui soit perceptible à tous les citoyens, afin que tous les citoyens puissent lui rendre hommage. (*Très bien!*)

Messieurs, permettez-moi de le dire, le pays ne voit dans tout ce qui se passe que de tristes manœuvres qui le désenchangent et qui l'affligent.

Croyez-vous, Messieurs, que ceux qui veu-

lent à toute force le pouvoir aujourd'hui, s'estimeront demain, et que demain ils auront la confiance et l'approbation du pays? Non, Messieurs, ils ne s'estimeront pas, et conséquemment ils ne sauraient s'entendre longtemps. Le pays d'ailleurs ne ratifiera pas leur entrée au pouvoir, à cause des moyens employés, il la subira comme une usurpation à la veille d'être usurpée à son tour. Les citoyens ne verront que luttes et machinations ambitieuses.

Combattez le ministère sur ses actes positifs, sur ses projets de loi, s'ils vous paraissent contraires aux intérêts du pays; mais demander le renvoi des ministres dans une adresse au roi, est un acte tellement attentatoire à sa prérogative et d'une si grande gravité, qu'il est révolutionnaire; il faut donc, pour le motiver, l'urgence la plus flagrante. Cette situation n'existe pas, vous en imposeriez au roi, vous tromperiez la nation. Nous ne pouvons le vouloir. Je vote contre le projet d'adresse tel qu'il est rédigé. (*Marques nombreuses d'adhésion au centre.*)

M. le **Président**. La délibération est continuée à demain.

(La séance est levée à 5 h. 1/2.)

• *Ordre du jour du mardi 8 janvier 1839.*

A 1 heure, séance publique.

Suite de la discussion du projet d'adresse au roi.

CHAMBRE DES PAIRS.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON PASQUIER,
Chancelier de France.

Séance du mardi 8 janvier 1839.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

Le procès-verbal de la séance du samedi 5 janvier est lu et adopté.

HOMMAGE D'OUVRAGES A LA CHAMBRE (1).

M. LE CHANCELIER. Il est fait hommage à la Chambre, par M. Foucart, professeur à la Faculté de droit de Poitiers, d'un ouvrage intitulé *Eléments de droit public et administratif*, et par M. de Chenier, avocat, d'un ouvrage sur la *Législation criminelle de l'armée*.

EXCUSES.

M. le comte Lemer cier s'excuse sur l'état de sa santé de ne pouvoir assister à la séance.

NOMINATION DE COMMISSIONS.

M. LE CHANCELIER expose qu'en vertu de la décision prise dans la séance du 5 de ce mois,

les bureaux doivent se réunir aujourd'hui pour examiner les quatre projets de loi relatifs :

Le premier, à l'exécution du traité conclu le 12 février 1838 entre la France et le gouvernement d'Haïti.

Le second, à l'organisation et aux attributions du conseil d'Etat.

Le troisième, aux mesures à prendre pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture.

Et le quatrième, à la propriété littéraire.

M. LE CHANCELIER expose ensuite, qu'aux termes de l'article 88 du règlement, les bureaux doivent également s'occuper de nommer les membres qui composeront la *commission de comptabilité pour la présente session*.

M. LE CHANCELIER invite, en conséquence, la Chambre à se retirer immédiatement dans ses bureaux, pour procéder tant à l'examen des projets de loi sus-énoncés qu'à la nomination de la commission de comptabilité.

(La séance publique reste suspendue pendant la réunion des bureaux.)

(A 3 heures la séance publique est reprise.)

M. LE CHANCELIER met sous les yeux de la Chambre l'état des nominations faites dans les bureaux pour la formation de la *commission de comptabilité*.

Les membres élus sont :

1 ^{er} Bureau. MM.	le comte d'Argout.
2 ^e —	le comte de Bastard.
3 ^e —	le comte de Germiny.
4 ^e —	le baron de Fréville.
5 ^e —	le comte de Mosbourg.
6 ^e —	le baron Mounier.
7 ^e —	le comte de Tascher.

M. LE CHANCELIER fait ensuite connaître que les bureaux, au nombre voulu par le règlement, ayant été d'avis que la commission de sept membres à laquelle doit être renvoyé le projet de loi relatif à l'organisation et aux attributions du conseil d'Etat fût nommée par la Chambre, il a été immédiatement procédé conformément à cette décision.

Suit l'état des nominations faites par les bureaux :

Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'organisation et aux attributions du conseil d'Etat.

1 ^{er} Bureau. MM.	Girod, de l'Ain.
2 ^e —	le comte de Bastard.
3 ^e —	le comte Portalis.
4 ^e —	le baron Feutrier.
5 ^e —	de Gasparin.
6 ^e —	le comte Roy.
7 ^e —	le baron de Gérando.

M. LE CHANCELIER expose enfin que trois bureaux n'ayant pas exprimé l'avis que la Chambre nommât elle-même les membres des Commissions auxquelles seront renvoyés les trois autres projets de loi qui viennent d'être examinés dans les bureaux, cette nomination, aux termes du second paragraphe de l'arti-

(1) Cet hommage, qui figure au *Monteur*, n'est pas mentionné au *Procès-verbal*.